



PROCES-VERBAL

DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 7 JUILLET 2021

L'an deux mille vingt et un, le sept juillet à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS-EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph	X		
CARNEIRO Grégoire		X (M. Briand)	
CHOLLET François	X		
FAURE Dominique	X		
GRASS Francis	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
PERRIN Philippe			X
PORTARRIEU Jean-François		X (M. Chollet)	
TERRAIL-NOVES Vincent	X		
TRAUTMANN Pierre	X (à/c du point 5.1)	X (à M. Grass jusqu'au point 4.1 inclus)	
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
LUBAC Christophe	X		
SANGAY Dominique			X
SITPRT			
BACOU Denis	X		
MARTIN Yannick	X		
MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry		X (M. Terrisse)	
TERRISSE Jean-Marc	X		

M. LE PRESIDENT : Le caractère public de cette séance est respecté, car les débats sont accessibles en direct au public de manière électronique.

A cet effet, celle-ci sera retransmise en direct sur le site de Tisséo Collectivités <https://www.tisseo-collectivites.fr/evenements/comite-syndical>.

Si certains d'entre vous ne souhaitent pas être filmés, merci de vous signaler.

APPEL FAIT PAR MONSIEUR LE PRESIDENT :

ANDRÉ Gérard : *présent*

BRIAND Sacha : *présent*

CARLES Joseph : *présent*

CARNEIRO Grégoire *a donné pouvoir à M. Briand*

CHOLLET François : *présent*

FAURE Dominique : *présent*

GRASS Francis : *présent*

LATTES Jean-Michel : *présent*

MOUDENC Jean-Luc *a donné pouvoir à M. Lattes*

PERRIN Philippe *a démissionné de notre conseil car il veut se consacrer à son dossier des modes doux. Nous aurons donc une désignation complémentaire de Toulouse Métropole au début du prochain semestre.*

PORTARRIEU Jean-François *a donné pouvoir à M. Chollet*

TERRAIL-NOVES Vincent : *présent*

TRAUTMANN Pierre *a donné pouvoir à M. Grass jusqu'au point 4.1 inclus*

TRAVAIL-MICHELET Karine : *présente*

LUBAC Christophe : *présent*

SANGAY Dominique : *absente-excusee*

BACOU Denis : *présent*

MARTIN Yannick : *présent*

SUAUD Thierry *a donné pouvoir à M. Terrisse*

TERRISSE Jean-Marc : *présent.*

PROPOS INTRODUCTIFS :

M. LE PRESIDENT : souhaite donner une petite information technique : la diffusion du compte rendu d'activités de Tisséo-Collectivités sera essentiellement numérique pour économiser le papier. Nous sommes sur une évolution de ce type de dispositif.

Le magazine Mobilités qui vous a été distribué en séance a vocation à devenir entièrement numérique.

Quelques propos introductifs en lien avec les décisions que nous allons prendre aujourd'hui :

I- Les études d'avant-projet LAE

Dans la continuité du précédent Comité Syndical, où nous avons approuvé les études d'avant-projet de la 3^{ème} ligne de métro, nous allons démarrer ce Comité Syndical avec **l'approbation des études d'avant-projet de la Ligne Aéroport Express.**

Cette ligne devrait être opérationnelle fin 2026 et remplacera la ligne T2 qui sera interrompue en 2023, lorsque les travaux de M3 commenceront. Nous travaillons avec Joseph Carles sur un dossier de renforcement de l'offre T1 dans le centre de Blagnac, avec la création d'un terminus partiel à Odyssud.

II- La création du comité des partenaires

Depuis le 27 décembre 2019, la loi d'orientation des mobilités a modifié le Code des transports en créant un comité des partenaires.

Nous vous proposerons lors de ce CS de définir la composition et les modalités de fonctionnement de ce comité avec à la fois des partenaires associatifs et des partenaires économiques.

Je retiens évidemment la proposition de Dominique Faure d'envoyer aux 50 plus grandes entreprises de notre territoire l'information de la création de ce Comité des Partenaires et la proposition que nous leur faisons d'utiliser le COTM (comité d'orientation des transports métropolitains) comme plateforme de mise en commun de leurs propositions à leurs représentants au sein du CDP.

III- La poursuite du développement de l'offre et la tarification

Pour l'offre, vous aurez à voter les ajustements des programmes des Linéo 10 et 11. Ces programmes avancent. Ce sont deux nouvelles lignes intéressantes et nous vous proposerons aujourd'hui d'approuver les modifications de ces 2 programmes dont les travaux sont d'ores et déjà bien avancés.

On vous proposera la Création d'un abonnement télétravail

Nous nous sommes aperçus qu'il existe aujourd'hui une catégorie particulière de salariés qui ont besoin d'un abonnement mais qui ne se déplacent plus sur le réseau au rythme où ils venaient auparavant. L'idée est de s'adapter à l'évolution de notre clientèle et de lui proposer un dispositif adapté.

IV- La poursuite des investissements

Le montant total des investissements qui sera engagé par Tisséo Collectivités en lien avec les délibérations de ce comité syndical représente une enveloppe de près de 7,8 M€, concernant principalement les opérations de la 3^{ème} ligne de métro, avec notamment les conventions de déviation des réseaux et la poursuite des acquisitions foncières.

V- Les partenariats

- **Partenariat avec Sciences Po dans le cadre du projet Acorda** (pour une Ambition Commune vers une Orientation co-construite à Dimension Académique) pour accompagner des élèves de terminale boursiers et/ou en situation de handicap dans leur projet de poursuite d'études.
- **Partenariat avec le GART dans le cadre de l'organisation des Rencontres Nationales des Transports Publics 2021** à Toulouse qui se tiendront du 28 au 30 Septembre au MEETT. Six mille personnes seront présentes ainsi que les acteurs majeurs du transport.
- **Renouvellement d'un partenariat ancien, depuis une vingtaine d'années environ, avec l'association Grands Interprètes dans le cadre de la saison culturelle 2021-2022.** Nous sommes sur quelque chose de récurrent.

Voilà les éléments de base que je souhaitais vous présenter.

Y a-t-il des demandes de prises de paroles, d'interventions ?

INTERVENTIONS :

M. TERRISSE : Comme lors des précédentes sessions, le Muretain Agglo ne va pas participer au vote relatif à la troisième ligne. En effet, nous restons toujours préoccupés par le poids pris par ce projet en termes de ressources humaines, de ressources financières et notamment avec la mise en œuvre prochaine de la ZFE dont nous allons reparler au cours de cette session, qui va occasionner de nouvelles difficultés de mobilité pour toute une tranche de la population. Nous en reparlerons. Merci.

M. LE PRESIDENT : renouvelle ses regrets et précise que hier matin, il a passé la matinée avec le président André Mandement pour lancer la première ligne express de bus Muret-Toulouse pour plus de 13 millions d'euros. Ce territoire va bénéficier de la première ligne express après avoir bénéficié du linéo 5 et bientôt du linéo 11. Il y a un écart entre les efforts produits par Tisséo et le refus de vote systématique du Muretain Agglo. C'est dommage. Nous avons déjà échangé sur ce sujet.

MONSIEUR LE PRESIDENT CONSTATE QUE LE QUORUM EST ATTEINT ET OUVRE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL A 9H20.

COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (LISTE ANNEXEE AU PRESENT ORDRE DU JOUR).

<u>N° de décision</u>	<u>Objet :</u>	<u>Contrôle de légalité</u>
2021.1.1305	Signature de l'avenant n° 1 au marché M 3 2018- 13404 M conclu avec SYSTRA/ARCADIS.	10/05/2021
2021.1.1306	Signature de l'avenant n° 1 au marché M 3 2019-13919 M conclu avec ARTELIA Ville et Transport/GESTE.	10/05/2021
2021.1.1307	Signature de l'avenant n° 2 au marché PBC 2018 13535 M conclu avec le groupement BETAM/AZEMA/GEOTEC.	10/05/2021
2021.1.1308	Signature de l'avenant n° 1 au marché PBC 2019 14081 M conclu avec le groupement BETAM/AZEMA/GEOTEC.	10/05/2021
2021.1.1309	Attribution du marché CLB 2021 14510 M relatif à la réalisation d'un prototype des équipements de la rive du viaduc du projet connexion ligne B (CLB) du métro de Toulouse, au groupement EIFFAGE/NGE pour un montant de 69 003,10 € HT.	18/05/2021
2021.1.1310	Attribution du marché M3 2021 14511 M relatif à la réalisation d'un prototype des équipements de la rive du viaduc du secteur Sud-Est de la future 3 ^{ème} ligne de métro de Toulouse au groupement RAZEL/ACTI pour un montant de 84 714.47 € HT.	18/05/2021
2021.1.1311	Attribution du marché M3 2021 14532 M relatif à des prestations d'huissier de justice en vue de l'élaboration de procès-verbaux de constat et d'acte accessoire pour Tisséo-Ingénierie dans le cadre de l'enquête parcellaire complémentaire pour l'opération 3 ^{ème} ligne de métro, à l'entreprise SELARL TGGV pour un montant maximum de 40 000 € HT.	20/05/2021
2021.1.1314	Occupation temporaire d'un bien situé à Toulouse, pour une durée ne pouvant dépasser le 1 ^{er} décembre 2021.	11/06/2021
2021.1.1315	Occupation temporaire d'un bien situé à Colomiers, pour une durée ne pouvant dépasser le 30 septembre 2021.	16/06/2021
2021.1.1316	Occupation temporaire d'un bien situé à Colomiers (parcelles cadastrées CE 184 et CE 185 -lots 2 et 7) pour une durée ne pouvant dépasser le 30 septembre 2021.	16/06/2021

Liste des décisions prises par le Président du SMTC par délégation du Comité Syndical (article L5211-10 du CGCT) relatives à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords cadres et de leurs avenants
MARCHES

Date CS	Numéro de marché	Objet du marché	Titulaire	Montant HT	Date de Notification	Durée du marché	Renouvellement
07/07/2021	MA20200239	Equipement en GNV du dépôt de bus de Tisséo à Colomiers - Réhabilitation de bâtiments - lot 1	SMAC	175 182,00 €	31/05/2021	7 mois	/
07/07/2021	MA20200240	Equipement en GNV du dépôt de bus de Tisséo à Colomiers - Réhabilitation de bâtiments - lot 2	SNEF	298 480,00 €	31/05/2021	7 mois	/
07/07/2021	MA20200241	Equipement en GNV du dépôt de bus de Tisséo à Colomiers - Réhabilitation de bâtiments - lot 3	HABITAT 26/07	14 900,00 €	11/06/2021	7 mois	/
07/07/2021	M20210093	MS5 AC2020-0031 - Exposition cabine TELEO	AGENCE TWO	28 424,00 €	26/05/2021	13 jours	/
07/07/2021	M20200112	3ème ligne de métro et CLB - Conception d'une œuvre d'art et suivi de sa réalisation - Station Colomiers Ramassiers	SULTRA BARTHELEMY	62 000,00 €	01/06/2021		/
07/07/2021	M20200113	3ème ligne de métro et CLB - Conception d'une œuvre d'art et suivi de sa réalisation - Station Airbus Saint-Martin	CECILE BART	40 000,00 €	01/06/2021		/
07/07/2021	M20200115	3ème ligne de métro et CLB - Conception d'une œuvre d'art et suivi de sa réalisation - Station Sept Deniers Stade Toulousain	SK WEB	35 000,00 €	01/06/2021		/
07/07/2021	M20200116	3ème ligne de métro et CLB - Conception d'une œuvre d'art et suivi de sa réalisation - Station Boulevard de Suisse Ponts Jumeaux	VALERIE DU CHENE	48 975,00 €	09/06/2021		/
07/07/2021	M20200117	3ème ligne de métro et CLB - Conception d'une œuvre d'art et suivi de sa réalisation - Station Fondeyre	DAMIEN ASPE	65 000,00 €	02/06/2021		/
07/07/2021	M20200122	3ème ligne de métro et CLB - Conception d'une œuvre d'art et suivi de sa réalisation - Station Marengo Matabiau	NATHALIE CRASSET	40 000,00 €	15/06/2021		/
07/07/2021	M20200123	3ème ligne de métro et CLB - Conception d'une œuvre d'art et suivi de sa réalisation - Station François Verdier	ETIENNE REY	49 000,00 €	15/06/2021		/
07/07/2021	M20200125	3ème ligne de métro et CLB - Conception d'une œuvre d'art et suivi de sa réalisation - Station Côte Pavée Limayrac Cité de l'Espace	VERONIQUE JOUMARD	30 303,00 €	03/06/2021		/
07/07/2021	M20200126	3ème ligne de métro et CLB - Conception d'une œuvre d'art et suivi de sa réalisation - Station L'Ormeau	JEANNE LACOMBE	37 000,00 €	01/06/2021		/
07/07/2021	M20200128	3ème ligne de métro et CLB - Conception d'une œuvre d'art et suivi de sa réalisation - Station Montaudran Innovation Campus - Airbus Defence & Space	EMMANUEL LAGARRIGUE	39 000,00 €	15/06/2021		/
07/07/2021	M20200129	3ème ligne de métro et CLB - Conception d'une œuvre d'art et suivi de sa réalisation - Station Institut National Polytechnique	FRANCK SCURTI	35 000,00 €	17/06/2021		/
07/07/2021	M20200130	3ème ligne de métro et CLB - Conception d'une œuvre d'art et suivi de sa réalisation - Station Labège Enova	MATHIEU KENDRICK	38 630,00 €	15/06/2021		/
07/07/2021	M20200160	Mise en œuvre et exploitation d'un service d'open paiement sur le réseau Tisséo	FLOWBIRD	maximum 13 500 000 €	22/06/2021	4 ans	4 fois 1 an

Liste des décisions prises par le Président du SMTC par délégation du Comité Syndical (article L5211-10 du CGCT) relatives à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords cadres et de leurs avenants										
AVENANTS										
Date CS	Número de marché	Objet du marché	Número et objet de l'avenant	Titulaire	Montant initial en € HT	Nouveau Montant en € HT	Augmentation/ Diminution	Avis CAH	Prolongation Durée du marché	Date de Notification
07/07/2021	M20180229	Réalisation de l'enquête fraude sur le réseau urbain Tisséo 2018 - 2021	1 transfert à la nouvelle entité	BVA	minimum 50 000,00 € maximum 100 000,00 €	/	/	/	/	21/05/2021
07/07/2021	MA20190266	Diagnostics immobiliers et repérage	1 ajout de prix au BPU	AC ENVIRONNEMENT	maximum : 320 000,00 €	/	/	/	/	14/06/2021
07/07/2021	M20180242	Renouvellement du système de gestion des parcs relais - lot n° 2 : GC / VRD	3 règlement de quantités supplémentaires	SPIE BATIGNOLLES	2 321 408,20 €	2 521 872,15 €	/	17/05/2021	/	22/06/2021

Une erreur matérielle s'est glissée dans les projets de délibérations **5.3 et 5.4**. Faute de quorum, la CCSPL prévue le 23 juin a été reportée au 2 juillet. L'erreur a été corrigée.

1– 3^{ème} LIGNE DE METRO – LIGNE AEROPORT EXPRESS – CONNEXION LIGNE B

1.1 – APPROBATION DES ETUDES D'AVANT-PROJET

1.1.1 - LIGNE AEROPORT EXPRESS: APPROBATION DES ETUDES D'AVANT-PROJET DE LA SOUS OPERATION LAE

1.1.2 - LIGNE AEROPORT EXPRESS : APPROBATION DES ETUDES D'AVANT-PROJET DE L'EXTENSION DU SITE DE REMISAGE GARROSSOS SUR LA LIGNE T1.

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

Nous arrivons maintenant aux grandes délibérations de ce dispositif avec le chapitre sur la troisième ligne de métro-ligne aéroport express et la connexion ligne B.

Avec la ligne aéroport express, nous sommes sur un réseau complet qui a pour objectif de relier la future station de métro Blagnac Jean Maga avec un temps de trajet évalué à une rame toutes les cinq minutes alors qu'aujourd'hui c'est tous les quarts d'heure que le tram T2 rejoint l'aéroport.

Sur Jean Maga, il est prévu un terminus pour la ligne aéroport express et une nouvelle station pour la ligne T1 : il s'agit d'un aménagement important avec une modification du terminus de l'aéroport Toulouse Blagnac. Autour de Blagnac Jean Maga, nous allons avoir un nœud d'intermodalité particulièrement intéressant et particulièrement complet.

Quelques travaux sur la ligne T1 sont liés à ce dispositif : il faut permettre la création d'un terminus partiel à Odysud pour pouvoir lisser l'augmentation de l'offre, l'enjeu étant à terme d'arriver à une augmentation de fréquence sur l'ensemble de la ligne, par étape. On ne peut pas le concevoir autrement.

L'extension du centre de remisage de Garossos pour accueillir de nouvelles rames. Nous avons des capacités limitées sur ce dispositif.

Cet ensemble d'opérations sectorisées constitue l'opération ligne Aéroport Express.

Vous retrouverez ces éléments dans les délibérations 1.1.1 et 1.1.2 de ce chapitre. Les travaux d'aménagement sont estimés à 4,5 M€ pour Garossos. Pour LAE, le budget est confirmé pour un montant total de 27,35 M€. Nous attendons des optimisations dans le cadre des études de conception détaillée qui vont être lancées, en particulier à la station de l'aéroport.

Les travaux de la Ligne Aéroport Express vont démarrer au 2nd semestre 2023 et s'achever à la fin 2026, date à laquelle la desserte Tram de l'Aéroport sera remise en service.

Les travaux sur le site de Garossos devraient démarrer durant le 2nd semestre 2023, pour se terminer à la fin 2024. Les nouvelles rames qui doivent être livrées en 2025 pourront être remises sur ce site.

Il est proposé d'approuver les délibérations du sous chapitre 1.1 troisième ligne de métro. Nous sommes essentiellement sur la ligne aéroport express dans ce dispositif.

M. LE PRESIDENT : Y-a-t-il des demandes de prises de parole ?

Ce chapitre traduit l'avancée dans les dispositions autour de la troisième ligne de métro.

M. LE PRESIDENT : Nous allons passer au vote de ce sous-chapitre 1.1.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

➤ **POINT 1.1.1 :**

- D'approuver les études d'Avant-projet de la sous-opération LAE telles que présentées dans le dossier de synthèse annexé à la présente.
- D'arrêter l'enveloppe financière prévisionnelle de la sous-opération LAE à 27,35 millions d'euros HT (valeur Janvier 2017).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :
[MM. Suaud (pouvoir) et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION.

➤ **POINT 1.1.2 :**

- D'approuver les études d'avant-projet de la sous-opération « Extension du site de remisage Garossos », telles que présentées dans le dossier de synthèse annexé à la présente.
- D'arrêter l'enveloppe financière prévisionnelle des travaux de la sous-opération « Extension du site de remisage Garossos » à 5 050 000 euros HT (valeur Janvier 2017).
- D'arrêter l'enveloppe financière prévisionnelle du volet T1 (Création du terminus partiel à Odysud et Extension du site de remisage Garossos) de l'opérations LAE à 12 200 000 euros HT (valeur Janvier 2017).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :
[MM. Suaud (pouvoir) et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION.

1.2 - MARCHES – CONVENTIONS - FONCIER

1.2.1 – 3^{EME} LIGNE DE METRO : AUTORISATION DE SIGNER L'ACCORD CADRE « MAITRISE D'ŒUVRE POUR LE DEPLACEMENT DU MONUMENT A LA GLOIRE DES COMBATTANTS » AVEC LE GROUPEMENT ARC & SITES MANDATAIRE / TOLLIS / UBC INGENIERIE / ECOVI.

1.2.2 - 3EME LIGNE DE METRO : AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHÉ SUBSEQUENT N°1 M3 2021 14533 M « MAITRISE D'ŒUVRE POUR LE DEPLACEMENT DU MONUMENT A LA GLOIRE DES COMBATTANTS : ETUDE DE DIAGNOSTIC ET D'EVALUATION » AVEC LE GROUPEMENT ARC & SITES MANDATAIRE / TOLLIS / UBC INGENIERIE / ECOVI.

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

Les délibérations **1.2.1 et 1.2.2** visent à autoriser la signature d'un accord cadre et du premier marché subséquent associé, avec un groupement mené par Arc et Sites, pour un montant d'un peu plus de 194 000 €. Ce marché vise à réaliser un diagnostic préalable qui permettra de déterminer les modalités d'intervention sur le Monument à la Gloire des Combattants durant les travaux de construction de la future station de François Verdier. Trois hypothèses dans les études qui sont lancées : soit démonter le Monument, soit le conforter durant le temps des travaux, soit le monter sur rail et le faire avancer sur rail. Nous sommes sur des études. Ce dispositif est lié au fait que la station positionnée sous les allées a glissé pour protéger les arbres et elle impacte plus qu'auparavant le Monument. Nous sommes sur un diagnostic préalable qui nous amènera à décider sur ces trois options.

1.2.3 – CONNEXION LIGNE B : MARCHÉ N° CLB 2021 14597 M A CONCLURE AVEC SARL ARF POUR LE MARCHÉ « LIBERATION DES EMPRISES NECESSAIRES AUX TRAVAUX DE COUPE ET DE MISE EN DEFENS DES ARBRES ET DES SITES ECOLOGIQUES » - AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHÉ.

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

La délibération **1.2.3** vise à autoriser la signature d'un accord-cadre avec la SARL ARF, pour un montant de travaux estimé à près de 197 000 €. Ce marché est destiné à la libération des emprises dans le cadre de l'opération Connexion Ligne B.

1.2.4 - 3EME LIGNE DE METRO – SECTEUR NORD-OUEST-STATION COLOMIERS GARE : CONVENTION DE FINANCEMENT POUR LA RESTITUTION DU JARDIN D'ENFANTS.

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

La délibération **1.2.4** vise à approuver une convention avec la Ville de Colomiers pour la reconstitution du jardin d'enfants situé dans le secteur du quartier Vignemale, pour un montant maximum de 39 000 €.

1.2.5 – 3^{EME} LIGNE DE METRO : CONVENTION N° 2020 14329 CN POUR LES ETUDES ET TRAVAUX DE MAINTIEN DE L'INTEGRITE DU RESEAU RTE AU DROIT DE L'AVENUE DIDIER DAURAT A TOULOUSE.

1.2.6 – 3^{EME} LIGNE DE METRO : CONVENTION N° 2021 14672 CN POUR LES ETUDES DE MAINTIEN DE L'INTEGRITE DU RESEAU RTE AU DROIT DU CENTRE COMMERCIAL CARREFOUR A LABEGE.

1.2.7 – CONNEXION LIGNE B : CONVENTION N° CLB 2021 14671 CN POUR LES ETUDES DE MAINTIEN DE L'INTEGRITE DU RESEAU RTE SOUS LE CANAL DU MIDI ENTRE RAMONVILLE ET TOULOUSE.

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

Les délibérations **1.2.5, 1.2.6 et 1.2.7** visent à autoriser la signature de conventions concernant les déviations des réseaux de la RTE. Elles concernent à la fois les opérations de 3^{ème} ligne de métro et de Connexion Ligne B, pour un montant total d'un peu plus de 185 000 €.

1.2.8 - 3^{EME} LIGNE DE METRO : AVENANT N° 1 A LA CONVENTION N° 2019- 13673 CN POUR LES ETUDES ET TRAVAUX DE MAINTIEN DE L'INTEGRITE DES RESEAUX ET OUVRAGES ASSOCIES DE TOULOUSE METROPOLE DIRECTION DU CYCLE DE L'EAU (POINT RETIRE)

1.2.9 - 3^{EME} LIGNE DE METRO : CONVENTION N° 2021 14632 CN POUR LES ETUDES ET TRAVAUX DE MAINTIEN DE L'INTEGRITE DES RESEAUX ET OUVRAGES ASSOCIES DE FREE.

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

La délibération **1.2.9** concerne une convention pour la déviation des réseaux de l'opérateur FREE, dans le cadre de l'opération 3^{ème} ligne de métro, pour un montant total de 249 000 €.

1.2.10 - LIGNE AEROPORT EXPRESS -T1 TERMINUS PARTIEL ODYSSUD : MAINTIEN DE L'INTEGRITE DES RESEAUX ET RACCORDEMENTS DES OUVRAGES – CONVENTION N° LAE 2021 14593 CN CONCLUE AVEC ORANGE : AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION.

1.2.11 - CONNEXION LIGNE B : CONVENTION N° CLB 2020 14350 CN POUR LES ETUDES ET TRAVAUX DE MAINTIEN DE L'INTEGRITE DES RESEAUX ET OUVRAGES ASSOCIES D'ORANGE – PARTIE TOULOUSE METROPOLE.

1.2.12 – CONNEXION LIGNE B - CONVENTION N° CLB 2021 14611 CN POUR LES ETUDES ET TRAVAUX DE MAINTIEN DE L'INTEGRITE DES RESEAUX ET OUVRAGES ASSOCIES D'ORANGE – PARTIE SICOVAL

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

Les délibérations **1.2.10, 1.2.11 et 1.2.12** visent à autoriser la signature de conventions concernant les déviations des réseaux de l'opérateur Orange. Elles concernent à la fois les opérations Ligne Aéroport Express et la Connexion Ligne B, pour un montant total d'un peu plus de 425 000 €.

1.2.13 - CONNEXION LIGNE B : CONVENTION N° CLB 2020 14349 CN POUR LES ETUDES ET TRAVAUX DE MAINTIEN DE L'INTEGRITE DES RESEAUX ET OUVRAGES ASSOCIES DE GRDF.

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

La délibération **1.2.13** concerne une convention pour la déviation des réseaux de GRDF, dans le cadre de l'opération Connexion Ligne B, pour un montant total d'un peu moins de 226 000 €.

1.2.14 - 3EME LIGNE DE METRO : ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE 829AO 9.

1.2.15 - 3EME LIGNE DE METRO : CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DE TRAVAUX : RECONSTITUTION DE FONCTIONNALITES - PARCELLE CADASTREE 829 AO 29.

1.2.16 - 3EME LIGNE DE METRO : ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE 829 BR 24.

1.2.17 - 3EME LIGNE DE METRO : CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DE TRAVAUX – RECONSTITUTION DE FONCTIONNALITES - PARCELLE CADASTREE 829 BR 24.

1.2.18 - 3EME LIGNE DE METRO : AVENANT ACQUISITION FONCIERE DE LA PARCELLE CADASTREE 810 AC 379.

1.2.19- 3EME LIGNE DE METRO : EVICTION COMMERCIALE : PARCELLES CADASTREES 805 AE 184 ET 805 AE 185.

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

Les délibérations **1.2.14 à 1.2.19** concernent des acquisitions foncières, des évictions commerciales ainsi que des conventions d'occupation temporaire ou de reconstitution de fonctionnalités, en lien avec l'opération de 3^{ème} ligne de métro et pour un montant total d'un peu plus de 5,2 millions d'€.

1.2.20- 3EME LIGNE DE METRO : VOLUME(S) EN TREFONDS – ACQUISITION DOSSIER N° AAM11 / 00083.

1.2.21 - 3EME LIGNE DE METRO : VOLUME(S) EN TREFONDS – ACQUISITION DOSSIER N° AAM11 / 00086 (POINT RETIRE).

1.2.22 - 3EME LIGNE DE METRO : VOLUME(S) EN TREFONDS – ACQUISITION DOSSIER N° AAM13 / 00108.

1.2.23 - 3EME LIGNE DE METRO : VOLUME(S) EN TREFONDS – ACQUISITION DOSSIER N° AAM13 / 00090.

1.2.24 - 3EME LIGNE DE METRO : VOLUME(S) EN TREFONDS – ACQUISITION DOSSIER N° AAM13 / 00088.

1.2.25 - 3EME LIGNE DE METRO : VOLUME(S) EN TREFONDS – ACQUISITION DOSSIER N° AAM13 / 00280.

1.2.26 - 3EME LIGNE DE METRO : VOLUME(S) EN TREFONDS – ACQUISITION DOSSIER N° AAM13 / 00295.

1.2.27 - 3EME LIGNE DE METRO : VOLUME(S) EN TREFONDS – ACQUISITION DOSSIER N° AAM13 / 00316.

1.2.28 - 3EME LIGNE DE METRO : VOLUME(S) EN TREFONDS – ACQUISITION DOSSIER N° AAM13 / 00187.

1.2.29 - 3EME LIGNE DE METRO : VOLUME(S) EN TREFONDS – ACQUISITION DOSSIER N° AAM13 / 00064.

1.2.30 - 3EME LIGNE DE METRO : VOLUME(S) EN TREFONDS – ACQUISITION DOSSIER N° AAM13 / 00149.

1.2.31 - 3EME LIGNE DE METRO : VOLUME(S) EN TREFONDS – ACQUISITION DOSSIER N° AAM13 / 00120.

1.2.32 - 3EME LIGNE DE METRO : VOLUME(S) EN TREFONDS – ACQUISITION DOSSIER N° AAM13 / 00102.

1.2.33 - 3EME LIGNE DE METRO : VOLUME(S) EN TREFONDS – ACQUISITION DOSSIER N° AAM13 / 00267.

1.2.34 - 3EME LIGNE DE METRO : VOLUME(S) EN TREFONDS – ACQUISITION DOSSIER N° AAM13 / 00055.

1.2.35 - 3EME LIGNE DE METRO : VOLUME(S) EN TREFONDS – ACQUISITION DOSSIER N° AAM12 / 00009.

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

Les délibérations **1.2.20 à 1.2.35** concernent la poursuite des acquisitions foncières de tréfonds nécessaires à la réalisation de la 3^{ème} ligne de métro, pour un montant total d'un peu plus de 87 000 €. Le tréfonds est cette partie que nous ne voyons pas, qui est cette colonne de terre située sous les maisons et qui cède le passage à la ligne de métro.

1.2.36 - 3EME LIGNE DE METRO – LIGNE AEROPORT EXPRESS : AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION AVEC TOULOUSE METROPOLE POUR LA REALISATION DES DIAGNOSTICS D'ARCHEOLOGIE PREVENTIVE SUR LES COMMUNES DE COLOMIERS, BLAGNAC ET TOULOUSE- PHASE 2.

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

La **délibération 1.2.36** vise à approuver la convention avec Toulouse Métropole pour la réalisation des diagnostics archéologiques préventifs sur les communes de Toulouse, Blagnac et Colomiers.

Voilà pour ces délibérations du sous-chapitre 1.2 : troisième ligne de métro-ligne aéroport express et la connexion ligne B, puisque c'est autour de ces trois sujets que tourne le dispositif.

M. LE PRESIDENT : Y a-t-il des demandes de prises de paroles sur ce sous-chapitre ?

Nous sommes sur des délibérations de plus en plus techniques et cela correspond à cette dimension avancement de chantier. Dans les mois qui viennent, nous aurons énormément de délibérations de ce type puisque la phase active du chantier est en train de se voir et de se sentir.

M. LE PRESIDENT : Nous allons passer au vote de ces délibérations.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

➤ **POINT 1.2.1 :**

- D'autoriser Tisséo Ingénierie à signer avec le Groupement ARC & SITES mandataire / TOLLIS / UBC Ingénierie / ECOVI, l'accord cadre concernant les missions de maîtrise d'œuvre pour le déplacement du Monument à la Gloire aux Combattants.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :
[MM. Suaud (pouvoir) et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION.

➤ **POINT 1.2.2 :**

- D'autoriser la dépense correspondante.
- D'autoriser Tisséo Ingénierie à signer avec le Groupement ARC & SITES mandataire / TOLLIS / UBC Ingénierie / ECOVI le marché subséquent n°1 M3 2021 14533 M pour un montant 194 015 € HT.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :
[MM. Suaud (pouvoir) et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION.

➤ **POINT 1.2.3 :**

- D'autoriser les dépenses correspondantes.
- D'autoriser Tisséo Ingénierie à signer avec l'entreprise SARL ARF le marché n° CLB 2021 14597 M pour le marché « Abattage des arbres, déboisement et mise en défens des arbres et des sites écologiques » de la Connexion Ligne d'un montant minimal de 100 000 euros HT et d'un montant maximal de 300 000 euros HT. L'accord-cadre est attribué pour un montant de 300 000 euros HT estimé à 196.979,00 € HT.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :
[MM. Suaud (pouvoir) et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION.

➤ **POINT 1.2.4 :**

- D'approuver les termes et la signature de la convention de financement pour la restitution du jardin d'enfants, à hauteur maximale de 39 000 €. HT.
- D'autoriser la dépense correspondante.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :
[MM. Suaud (pouvoir) et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION.

➤ **POINT 1.2.5 :**

- D'autoriser Tisséo Ingénierie à signer avec RTE la présente convention.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :
[MM. Suaud (pouvoir) et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION.

➤ **POINT 1.2.6 :**

- D'approuver les termes de ladite convention.
- D'autoriser Tisséo Ingénierie à signer la convention n° 2021 14672 CN pour les études de maintien de l'intégrité du réseau RTE.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :
[MM. Suaud (pouvoir) et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION.

➤ **POINT 1.2.7 :**

- D'autoriser Tisséo Ingénierie à signer avec RTE la présente convention.
- D'autoriser la dépense correspondante.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :
[MM. Suaud (pouvoir) et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION.

➤ **POINT 1.2.9 :**

- D'approuver les termes de la convention n° 2021 14632 CN pour les études et travaux de maintien de l'intégrité des réseaux et ouvrages associés de FREE.
- D'autoriser Tisséo Ingénierie à signer avec FREE la présente convention.
- D'autoriser la dépense correspondante.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :
[MM. Suaud (pouvoir) et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION.

➤ **POINT 1.2.10 :**

- D'approuver les termes de la convention n° LAE 2021 14593 CN conclue avec ORANGE et correspondante aux études et travaux liés au maintien de l'intégrité des réseaux et raccordements aux ouvrages associés rendus strictement nécessaires pour l'opération T1 Terminus partiel ODYSSUD.
- D'autoriser les dépenses correspondantes.
- D'autoriser Tisséo Ingénierie à signer avec ORANGE la convention n° LAE 2021 14593 CN pour un montant maximum de 93 015,60 € HT.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :
[MM. Suaud (pouvoir) et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION.

➤ **POINT 1.2.11 :**

- D'approuver la convention n° CLB 2020 14350 CN pour les études et travaux de maintien de l'intégrité des réseaux et ouvrages associés d'Orange sur la partie Toulouse Métropole.
- D'autoriser Tisséo Ingénierie à signer avec Orange la présente convention.
- D'autoriser la dépense correspondante.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :
[MM. Suaud (pouvoir) et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION.

➤ **POINT 1.2.12 :**

- D'approuver la convention n° CLB 2021 14611 CN pour les études et travaux de maintien de l'intégrité des réseaux et ouvrages associés d'Orange – Partie Sicoval.
- D'autoriser Tisséo Ingénierie à signer avec Orange la présente convention.
- D'autoriser la dépense correspondante.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :
[MM. Suaud (pouvoir) et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION.

➤ **POINT 1.2.13 :**

- D'approuver la convention n° CLB 2020 14349 CN pour les études et travaux de maintien de l'intégrité des réseaux et ouvrage associés de GRDF.
- D'autoriser Tisséo Ingénierie à signer avec GRDF la présente convention.
- D'autoriser la dépense correspondante.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :
[MM. Suaud (pouvoir) et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION.

➤ **POINT 1.2.14 :**

- D'approuver les termes et la signature de la promesse de vente en vue de l'acquisition de la parcelle cadastrée 829AO 9, située Chemin de Garric à Toulouse.
- D'autoriser les dépenses correspondantes pour un montant de : 3 992 516,20 € TTC.
- D'autoriser le Président aux effets ci-dessus, à passer et signer tous actes, documents et pièces et généralement faire le nécessaire.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :
[MM. Suaud (pouvoir) et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION.

➤ **POINT 1.2.15 :**

- D'approuver les termes et la signature de la convention d'occupation temporaire d'une emprise de 6478 m² sur la parcelle 829AO 9 située Chemin de Garric à Toulouse.
- D'autoriser les dépenses correspondantes.
- D'autoriser le Président aux effets ci-dessus, à passer et signer tous actes, documents et pièces et généralement faire le nécessaire.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :
[MM. Suaud (pouvoir) et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION.

➤ **POINT 1.2.16 :**

- D'approuver les termes et la signature de la promesse de vente en vue de l'acquisition de la parcelle cadastrée 829BR 24 et des volumes en tréfonds cadastrés 829AN 389, 829BR 22, 829BR 23 et 829BR 24a, et 829BR 24b et 829BR 24c situés 114 rue des Troènes à Toulouse pour montant total de 53 200,00 € dont 5 745,45 € d'indemnités de remploi.
- D'autoriser les dépenses correspondantes.
- D'autoriser le Président aux effets ci-dessus, à passer et signer tous actes, documents et pièces et généralement faire le nécessaire.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :
[MM. Suaud (pouvoir) et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION.

➤ **POINT 1.2.17 :**

- D'approuver les termes et la signature de la convention d'occupation temporaire d'une emprise de 6323 m² sur la parcelle 829BR 24 et le paiement de l'indemnité pour un montant de 952 037 €TTC.
- D'autoriser les dépenses correspondantes.
- D'autoriser le Président aux effets ci-dessus, à passer et signer tous actes, documents et pièces et généralement faire le nécessaire.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :
[MM. Suaud (pouvoir) et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION.

➤ **POINT 1.2.18 :**

- D'approuver la délibération concernant le montant indemnitaire complémentaire de 960,00 € TTC dans le cadre de la vente de la parcelle cadastrée 810 AC 379.
- D'autoriser les dépenses correspondantes.
- D'autoriser le Président aux effets ci-dessus, à passer et signer tous actes, documents et pièces et généralement faire le nécessaire.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :
[MM. Suaud (pouvoir) et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION.

➤ **POINT 1.2.19 :**

- D'approuver les termes du protocole d'accord valant éviction commerciale pour un montant total de 220 000 €.
- D'autoriser les dépenses correspondantes.
- D'autoriser le Président aux effets ci-dessus, à passer et signer tous actes, documents et pièces et généralement faire le nécessaire.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :
[MM. Suaud (pouvoir) et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION.

➤ **POINT 1.2.20 :**

- D'approuver la promesse de vente en vue de l'acquisition d'un volume en tréfonds sur la/les parcelle(s) section BZ numéro 408 à Colomiers, moyennant l'indemnité de dépossession de 3 024,00 €, et autorise le règlement, aux charges et conditions telles que définies dans la promesse de vente.
- D'autoriser les dépenses correspondantes.
- D'autoriser le Président aux effets ci-dessus, à passer et signer tous actes, documents et pièces et généralement faire le nécessaire.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :
[MM. Suaud (pouvoir) et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION.

➤ **POINT 1.2.22:**

- D'approuver la promesse de vente en vue de l'acquisition d'un volume en tréfonds sur la/les parcelle(s) section 802AE numéro 23 à Toulouse, moyennant l'indemnité de dépossession de 1 363,50 €, et autorise le règlement, aux charges et conditions telles que définies dans la promesse de vente.
- D'autoriser les dépenses correspondantes.
- D'autoriser le Président aux effets ci-dessus, à passer et signer tous actes, documents et pièces et généralement faire le nécessaire.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :
[MM. Suaud (pouvoir) et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION.

➤ **POINT 1.2.23:**

- D'approuver la promesse de vente en vue de l'acquisition d'un volume en tréfonds sur la/les parcelle(s) section 802AE numéro 347 à Toulouse, moyennant l'indemnité de dépossession de 300,00 €, et autorise le règlement, aux charges et conditions telles que définies dans la promesse de vente.
- D'autoriser les dépenses correspondantes.
- D'autoriser le Président aux effets ci-dessus, à passer et signer tous actes, documents et pièces et généralement faire le nécessaire.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :
[MM. Suaud (pouvoir) et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION.

➤ **POINT 1.2.24:**

- D'approuver la promesse de vente en vue de l'acquisition d'un volume en tréfonds sur la/les parcelle(s) section 802AE numéro 480 à Toulouse, moyennant l'indemnité de dépossession de 2 160,00 €, et autorise le règlement, aux charges et conditions telles que définies dans la promesse de vente.
- D'autoriser les dépenses correspondantes.
- D'autoriser le Président aux effets ci-dessus, à passer et signer tous actes, documents et pièces et généralement faire le nécessaire.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :
[MM. Suaud (pouvoir) et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION.

➤ **POINT 1.2.25:**

- D'approuver la promesse de vente en vue de l'acquisition d'un volume en tréfonds sur la/les parcelle(s) section 803AC numéro 113 à Toulouse, moyennant l'indemnité de dépossession de 8 219,50 €, et autorise le règlement, aux charges et conditions telles que définies dans la promesse de vente.
- D'autoriser les dépenses correspondantes.
- D'autoriser le Président aux effets ci-dessus, à passer et signer tous actes, documents et pièces et généralement faire le nécessaire.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :
[MM. Suaud (pouvoir) et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION.

➤ **POINT 1.2.26:**

- D'approuver la promesse de vente en vue de l'acquisition d'un volume en tréfonds sur la/les parcelle(s) section 803AD numéro 71 à Toulouse, moyennant l'indemnité de dépossession de 15 076,38 €, et autorise le règlement, aux charges et conditions telles que définies dans la promesse de vente.
- D'autoriser les dépenses correspondantes.
- D'autoriser le Président aux effets ci-dessus, à passer et signer tous actes, documents et pièces et généralement faire le nécessaire.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :
[MM. Suaud (pouvoir) et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION.

➤ **POINT 1.2.27:**

- D'approuver la promesse de vente en vue de l'acquisition d'un volume en tréfonds sur la/les parcelle(s) section 804AD numéro 199 à Toulouse, moyennant l'indemnité de dépossession de 7 241,43 €, et autorise le règlement, aux charges et conditions telles que définies dans la promesse de vente.
- D'autoriser les dépenses correspondantes.
- D'autoriser le Président aux effets ci-dessus, à passer et signer tous actes, documents et pièces et généralement faire le nécessaire.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :
[MM. Suaud (pouvoir) et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION.

➤ **POINT 1.2.28:**

- D'approuver la promesse de vente en vue de l'acquisition d'un volume en tréfonds sur la/les parcelle(s) section 829AI numéro 46 à Toulouse, moyennant l'indemnité de dépossession de 1 155,00 €, et autorise le règlement, aux charges et conditions telles que définies dans la promesse de vente.
- D'autoriser les dépenses correspondantes.

- D'autoriser le Président aux effets ci-dessus, à passer et signer tous actes, documents et pièces et généralement faire le nécessaire.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :
[MM. Suaud (pouvoir) et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION.

➤ **POINT 1.2.29:**

- D'approuver la promesse de vente en vue de l'acquisition d'un volume en tréfonds sur la/les parcelle(s) section 829AM numéro 259 à Toulouse, moyennant l'indemnité de dépossession de 2 748,40 €, et autorise le règlement, aux charges et conditions telles que définies dans la promesse de vente.
- D'autoriser les dépenses correspondantes.
- D'autoriser le Président aux effets ci-dessus, à passer et signer tous actes, documents et pièces et généralement faire le nécessaire.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :
[MM. Suaud (pouvoir) et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION.

➤ **POINT 1.2.30:**

- D'approuver la promesse de vente en vue de l'acquisition d'un volume en tréfonds sur la/les parcelle(s) section 829AX numéro 371 à Toulouse, moyennant l'indemnité de dépossession de 2 943,00 €, et autorise le règlement, aux charges et conditions telles que définies dans la promesse de vente.
- D'autoriser les dépenses correspondantes.
- D'autoriser le Président aux effets ci-dessus, à passer et signer tous actes, documents et pièces et généralement faire le nécessaire.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :
[MM. Suaud (pouvoir) et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION.

➤ **POINT 1.2.31:**

- D'approuver la promesse de vente en vue de l'acquisition d'un volume en tréfonds sur la/les parcelle(s) section 802AE numéro 2 à Toulouse, moyennant l'indemnité de dépossession de 27,00 €, et autorise le règlement, aux charges et conditions telles que définies dans la promesse de vente.

- D'autoriser les dépenses correspondantes.
- D'autoriser le Président aux effets ci-dessus, à passer et signer tous actes, documents et pièces et généralement faire le nécessaire.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :
[MM. Suaud (pouvoir) et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION.

➤ **POINT 1.2.32:**

- D'approuver la promesse de vente en vue de l'acquisition d'un volume en tréfonds sur la/les parcelle(s) section 802AE numéro 44 à Toulouse, moyennant l'indemnité de dépossession de 1 161,00 €, et autorise le règlement, aux charges et conditions telles que définies dans la promesse de vente.
- D'autoriser les dépenses correspondantes.
- D'autoriser le Président aux effets ci-dessus, à passer et signer tous actes, documents et pièces et généralement faire le nécessaire.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :
[MM. Suaud (pouvoir) et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION.

➤ **POINT 1.2.33:**

- D'approuver la promesse de vente en vue de l'acquisition d'un volume en tréfonds sur la/les parcelle(s) section 803AC numéro 42 à Toulouse, moyennant l'indemnité de dépossession de 2 010,00 €, et autorise le règlement, aux charges et conditions telles que définies dans la promesse de vente.
- D'autoriser les dépenses correspondantes.
- D'autoriser le Président aux effets ci-dessus, à passer et signer tous actes, documents et pièces et généralement faire le nécessaire.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :
[MM. Suaud (pouvoir) et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION.

➤ **POINT 1.2.34:**

- D'approuver la promesse de vente en vue de l'acquisition d'un volume en tréfonds sur la/les parcelle(s) section 829AN numéro 358 à Toulouse, moyennant l'indemnité de dépossession de 32 482,00 €, et autorise le règlement, aux charges et conditions telles que définies dans la promesse de vente.
- D'autoriser les dépenses correspondantes.
- D'autoriser le Président aux effets ci-dessus, à passer et signer tous actes, documents et pièces et généralement faire le nécessaire.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :
[MM. Suaud (pouvoir) et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION.

➤ **POINT 1.2.35:**

- D'approuver la promesse de vente en vue de l'acquisition d'un volume en tréfonds sur la/les parcelle(s) section BC numéro 114 à Blagnac, moyennant l'indemnité de dépossession de 7 180,62 €, et autorise le règlement, aux charges et conditions telles que définies dans la promesse de vente.
- D'autoriser les dépenses correspondantes.
- D'autoriser le Président aux effets ci-dessus, à passer et signer tous actes, documents et pièces et généralement faire le nécessaire.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :
[MM. Suaud (pouvoir) et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION.

➤ **POINT 1.2.36:**

- D'approuver la convention avec Toulouse Métropole sur l'emprise du Toulouse Aerospace Express pour la réalisation du diagnostic d'archéologie préventive sur la commune de Toulouse – Phase 2
- D'autoriser Tisséo Ingénierie à signer ladite convention.
- D'autoriser la dépense correspondante.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :
[MM. Suaud (pouvoir) et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION.

2 - PLANIFICATION ET ECO-MOBILITÉS

2.1 – LINEO 12 : PRISE EN CONSIDERATION DES ETUDES DE PROJET - APPROBATION D'UN PERIMETRE D'ETUDES PERMETTANT L'APPLICATION DU SURSIS A STATUER SUR LA COMMUNE DE TOULOUSE.

Rapporteur : M. CHOLLET

Le programme d'opération du Linéo 12 a été approuvé, avec un horizon de mise en service en 2024. En accompagnement du programme, il est proposé d'instaurer un périmètre d'études. Ce périmètre d'études sera exécutif à la suite des mesures d'affichage et de publicité réglementaire. Toute demande de travaux située au sein de ce périmètre devra être transmise à Tisséo pour instruction. Un sursis à statuer pourrait être demandé s'il s'avérait que ces travaux puissent compromettre ou compliquer la réalisation du projet.

2.2- SCHEMA DIRECTEUR CYCLABLE D'AGGLOMERATION : MARCHE M2021-0062 - CONCEPTION DU JALONNEMENT DU REV DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAIN - A CONCLURE AVEC L'ENTREPRISE OXALIS- AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE.

Rapporteur : M. CHOLLET

Le schéma directeur cyclable d'agglomération prévoit pour le Réseau Express Vélo (REV) un jalonnement spécifique, qui devra permettre la lisibilité des itinéraires. Il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Président de Tisséo Collectivités à signer le marché M2021-0062 Conception du jalonnement du REV de l'agglomération toulousaine avec l'entreprise OXALIS pour un montant maximum de 84 050,00 €H.T.

La présente commande concerne :

- La définition de l'identité visuelle.
- La déclinaison multi supports.
- La définition de la méthode de déploiement.
- L'expérimentation.
- La rédaction d'un guide technique ainsi que l'anticipation de la pose et de la fourniture.

2.3 - TROPHEES ECOMOBILITE 2021 : CONVENTION DE PARTENARIAT N° 2021-1038 AVEC CENTAURE POUR L'OCTROI D'UNE RECOMPENSE – AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION.

Rapporteur : M. CHOLLET

Tisséo Collectivités prépare la dixième édition des Trophées Ecomobilités.

Cette délibération concerne le partenariat mis en place avec CENTAURE, précisant les modalités d'octroi des récompenses offertes et incluant une convention de partenariat entre les deux parties.

2.4 - PLAN DE MOBILITE EMPLOYEUR : CONVENTION DE PARTENARIAT N° 2021-1034 AVEC EDF – AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION.

2.5- PLAN DE MOBILITE EMPLOYEUR : CONVENTION DE PARTENARIAT N° 2021-1035 AVEC MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE MPS – AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION.

2.6 - PLAN DE MOBILITE EMPLOYEUR : CONVENTION DE PARTENARIAT N° 2021-1036 AVEC NEXEYA FRANCE – AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION.

2.7 - PLAN DE MOBILITE EMPLOYEUR : CONVENTION DE PARTENARIAT N° 2021-1037 AVEC VITESCO TECHNOLOGIES FRANCE – AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION.

2.8 - PLAN DE MOBILITE EMPLOYEUR : CONVENTION DE PARTENARIAT N° 2021-1042 AVEC LA DIRECTION GENERALE DE L'ARMEMENT (DGA) TECHNIQUES AERONAUTIQUES – AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION.

Rapporteur : M. CHOLLET

Tisséo Collectivités s'engage à accompagner 5 nouvelles démarches de plan de mobilité employeur : EDF, MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE MPS, NEXEYA France, VITESCO TECHNOLOGIES France et DIRECTION GENERALE DE L'ARMEMENT.

A ce jour, Tisséo Collectivités a accompagné 312 établissements, représentant plus de 253 000 salariés.

2.9 - ZONE A FAIBLES EMISSIONS MOBILITE (ZFEM) – CONSULTATION REGLEMENTAIRES DES PARTIES PRENANTES : AVIS DE TISSEO COLLECTIVITES.

Rapporteur : M. CHOLLET

M. CHOLLET : propose de prendre un peu de temps sur cette délibération importante qui concerne la consultation réglementaire des parties prenantes, en particulier de Tisséo-Collectivités, pour la Zone à Faibles Emissions.

Nous sommes dans le cadre de La Loi d'Orientation des Mobilités qui a rendu obligatoire l'instauration des zones à faibles émissions pour les agglomérations concernées par des dépassements des valeurs limites réglementaires de polluants atmosphériques. C'est une mesure de type sanitaire, en premier, et elle est justifiée par les conséquences de la pollution atmosphérique sur la santé humaine.

La ZFE a pour objectif de contraindre la circulation des véhicules les plus polluants sur un territoire considéré, afin de réduire le nombre de personnes exposées à un dépassement de la valeur limite d'exposition au dioxyde d'azote.

Dans ce cadre, Toulouse Métropole consulte les parties prenantes de la ZFEm pour avis, avant sa mise en œuvre effective en septembre 2021. Tisséo Collectivités est donc consulté.

Le projet retenu est le suivant :

- Un périmètre concernant les communes de Toulouse, Colomiers et Tournefeuille, délimité par le périphérique toulousain et à l'Ouest par les voies structurantes Fil d'Ariane, Arc en Ciel et Eisenhower,

- Une durée de 10 ans,
- Une mise en œuvre progressive, avec une première étape en septembre 2021 concernant les poids lourds et véhicules utilitaires légers non classés ou classés Crit'air 5.

Sur la base du parc de véhicules motorisés en circulation sur l'agglomération toulousaine en 2020 et des hypothèses nationales d'évolution du parc roulant, la ZFE concernera environ : 0,5% du parc roulant en 2021, 2% en 2022, 4 % du parc roulant en 2023, 16% en 2024.

En ce qui concerne les effets attendus sur la qualité de l'air, les modélisations réalisées en coordination avec l'AUTAT et Atmo-Occitanie montrent que la ZFE aura pour conséquence de réduire de 13% des émissions d'oxydes d'azote émis par le transport routier, de 16% les particules fines 10 et de 24% les particules 2,5. Ce sont des diminutions moyennes sur l'ensemble du territoire. Il est évident que ces diminutions seront plus importantes à proximité des axes de circulation.

A terme et c'est important de le dire, ce sont près de 430 000 habitants qui bénéficieront d'une amélioration de la qualité de l'air avec la baisse des niveaux de dioxyde auxquels ils sont exposés.

Il est proposé dans la présente délibération d'émettre un avis favorable à la mise en œuvre d'une ZFE et d'accompagner ce dispositif sur la base des éléments décrits dans la délibération.

M. Chollet souhaite souligner l'engagement des services de Tisséo dans l'accompagnement de cette ZFE et l'étendue des différentes mesures d'accompagnement.

Première mesure d'accompagnement :

- Le réseau urbain Tisséo, compte tenu de son dimensionnement actuel de développement actuel à très court terme, est en mesure d'accueillir le report modal qui fatalement sera provoqué par la ZFE.
- Le renforcement du réseau métro par le doublement de la capacité de la ligne A.
- Le réseau tramway étendu en septembre dernier au nord de l'agglomération et dont la fréquence sera renforcée sur la commune de Blagnac à partir de mi-2023.
- Le réseau de 9 linéo déployé et amené à se poursuivre prochainement avec deux lignes supplémentaires dès 2022 : Septembre 2022 avec le linéo 10 dans les communes du nord de Toulouse : Aucamville, St Alban, Castelnau et Fenouillet, et le linéo 11 dans les quartiers des communes du sud-ouest : Frouzins, Villeneuve et Cugnaux.
- Mise en place de la ceinture Sud et notamment de Téléo dès la fin de cette année 2021. Le principe de la ceinture sud est la création d'une offre de transport public transversal permettant de rejoindre les grands pôles d'emploi et universitaires de l'ouest et du sud de l'agglomération. Outre le téléphérique, c'est une ligne de bus entre Oncopole, Basso-Cambo et Colomiers qui sera mise en place dès septembre de cette année : la ligne 25.
- Les lignes express : dont la première ligne express Muret-Basso-Cambo, évoquée par le Président, à partir de 2024.

En complément, les services de Tisséo suivent chaque mois l'usage du réseau et sont en mesure de renforcer l'offre.

A ce titre, M. Chollet souhaite signaler l'effort fait, malgré la crise, sur le programme d'acquisition de matériel roulant : rames de métro, de tramway, bus :

- 15 rames de métro pour les lignes A et B qui permettront d'intensifier la fréquence à partir de 2024 après la mise en place complète de la ZFE.
- 9 rames de tramway en 2024-2025.
- Acquisition de 132 bus GNV d'ici 2022, puis à nouveau 150 bus d'ici 2025 répondant aux besoins de la transition énergétique du parc et tout en développant le réseau structurant.

- Un point important à mentionner : les parkings relais :

Tisséo propose aujourd'hui une offre de stationnement et de rabattement sur son réseau et a pour objectif de favoriser le report modal sur les modes lourds : métro ou les réseaux structurants bus. Les huit P+R métro à accès contrôlé ont une capacité de 6 500 places qui sera portée à 7 550 places d'ici fin 2022.

Les P+R de Balma-Gramont, Ramonville, Oncopole ainsi que ceux des Argoulets, Borderouge, Basso-Cambo y compris les corridors permettant d'y accéder sont hors zone ZFE, de manière à offrir le plus grand nombre d'alternatives.

A l'horizon de la troisième ligne, deux ouvrages P+R de 1000 places, chacun aux extrémités du terminus de la troisième ligne de métro, seront également proposés hors ZFE.

En complément, les neuf parkings de proximité sur le réseau bus structurant et tramway offrent actuellement 1 375 places toutes hors ZFE.

Enfin, le schéma directeur pôle d'échanges multimodal P+R à l'horizon 2025 qui est en cours d'élaboration, vise à développer ce type de pôle de stationnement permettant le rabattement de deuxième couronne vers le réseau bus structurant en amont de la ZFE.

En outre, des solutions alternatives sont proposées dans les pôles d'échanges majeurs du réseau : stationnement de vélos en consigne collective, bornes de recharge pour les véhicules hybrides et aire d'embarquements de covoiturage.

- Autre point après le réseau et les parkings-relais : les plans de mobilité.

Nous venons d'avoir huit délibérations qui vont dans ce sens. Tisséo-Collectivités accompagne les employeurs de l'agglomération dans leur démarche de mobilité. A ce jour, près de 300 employeurs ont été accompagnés dans cette démarche. La ZFE est l'occasion de les mobiliser à nouveau et de mobiliser en particulier ceux qui n'ont pas fait cette démarche sur les conditions de déplacement de leurs salariés. Le service de conseil en mobilité de Tisséo tient compte de l'implantation des entreprises et des flux de déplacement pour accompagner l'employeur dans une prise en compte de ce nouveau dispositif.

- Autre point : le covoiturage :

AU cours du comité syndical du mois de juin, nous avons voté le schéma directeur du covoiturage piloté par Tisséo. Ce schéma directeur vient confirmer l'engagement de Tisséo sur ce mode de déplacement. 58 entreprises sont adhérentes au service de Covoitéo. 6 300 salariés sont inscrits. 100 spots de covoiturage sont implantés sur la grande agglomération toulousaine et référencés par les différents opérateurs. Il existe 20 aires de covoiturage réparties sur l'agglomération, 3 aires d'embarquement de covoiturage dans les pôles d'échange - Covoiturage avec Tisséo en pole position avec cette fonction de coordination qui donne incontestablement une visibilité à ce dispositif-

- Autre point : le vélo :

Le vélo en libre-service : Vélo Toulouse est un service parfaitement adapté pour des déplacements sans contrainte autour de la ZFE. Il sera pérennisé lors de son transfert à Tisséo en 2023. Ce service est accompagné par le développement de la location de longue durée de vélo assistance électrique. L'objectif est de proposer un véritable service incitatif à l'usage du vélo, même pour les déplacements longs ou de topographie complexe. Ces deux services phares viennent compléter les prestations déjà portées par Tisséo Collectivités : les places de stationnement dans les pôles d'échange multimodaux du réseau urbain, l'accompagnement des entreprises que nous venons d'évoquer ainsi que les marchés publics des services de vélos.

Toulouse Métropole engage dans ce mandat la réalisation d'un réseau express vélo. C'est le premier du réseau d'agglomération. Sa définition résulte d'un travail de partenariat important entre Tisséo et les EPCI et le REV desservira prioritairement les principaux pôles économiques, universitaires et résidentiels de transport de l'agglomération. Il sera connecté à l'ensemble du réseau cyclable local pour bénéficier à tous les habitants et contribuer à faciliter les déplacements en modes doux sur tout le territoire.

Trois principes : une continuité de traitement des itinéraires, type de voie homogène sur l'ensemble du REV, lisibilité de l'ensemble des axes du REV sont les règles qui ont été imposées pour le développement de ce réseau.

- Un point également sur l'électromobilité :

Dans une logique de cohérence, Toulouse Métropole a déployé en 2017 et 2019 un réseau de plus de 100 points de recharge -Révéo- qui correspond à plus de 50 bornes de recharge électrique, une borne pouvant accueillir un ou plusieurs points de charge. Pour accompagner ce déploiement, une recherche de financement complémentaire a été menée pour bénéficier des primes CEE ADVENIR et des subventions d'aide pour les bornes implantées hors Toulouse. Par ailleurs, Toulouse Métropole accélère d'ici 2022 le déploiement d'un autre réseau de bornes de recharge complémentaires au réseau REV Vélo dans le cadre du programme Villagil évoqué en tout début de ce conseil, de façon à quadrupler l'offre de recharge en voirie : 50 % des équipements seront déployés d'ici fin 2021 et 100 % avant l'été 2022.

- Autre point l'autopartage :

Cette offre d'autopartage correspond à l'utilisation ponctuelle d'un véhicule. Elle présente un intérêt en matière de coût et également en matière d'élimination de véhicules. Trois services existent : CITIZ et la flotte Yea ! IODINES et Renault Mobilités avec 114 véhicules labellisés actuellement sur tout le territoire : 58 thermiques, 10 hybrides et 46 électriques. Ce service est en train de croître : une réunion s'est tenue récemment avec les commerçants pour étendre ce dispositif aux véhicules utilitaires pour des questions de livraison.

- Dernier point : la mobilité intégrée :

Ce projet de mobilité intégrée en cours de développement dans le cadre du programme Villagil va proposer un bouquet de services pour se déplacer autrement dans l'agglomération toulousaine. Cela se traduira par une évolution de l'application numérique de Tisséo, facilitant l'usage quotidien des différents modes de déplacement.

Voilà les quelques éléments que M. Chollet souhaitait apporter sur l'implication de Tisséo dans l'accompagnement de la mise en place de la Zone à Faibles Emissions.

INTERVENTIONS :

M. LE PRESIDENT : souhaite faire deux remarques avant d'ouvrir le débat.

Linéo 12, Ceinture Sud et plus tard troisième ligne de métro : nous voyons apparaître dans notre réseau, une grande transversalité : c'est ce qu'il manquait. Notre réseau a été construit en étoile. Les orientations qui viennent d'être données traduisent l'idée qu'aujourd'hui l'étoile étant bien stable, structurée, nous passons à une autre étape importante : la création de grandes transversales qui permettent de ne pas passer par l'hypercentre de la ville centre.

Deuxième élément : le nombre de bus achetés peut surprendre : 132 bus d'ici 2022, 150 bus d'ici 2025. Cela correspond à l'histoire de notre réseau et aux conséquences de l'explosion d'AZF qui nous a imposé de renouveler en une fois un nombre important de bus. Ce renouvellement massif correspond à la fin de l'exploitation des « bus post AZF ». C'est la concrétisation de l'évolution du réseau vers le bus propre. Nous ne sommes pas loin des 60 % de bus propres. Avec ces achats, nous atteindrons les 100 % dans les années qui viennent.

M. LE PRESIDENT : Y a-t-il des demandes de prise de parole sur le chapitre 2 présenté par François Chollet ?

M. TERRISSE : Pour faire le lien avec sa première intervention, Monsieur Terrisse précise que la ZFE est une bonne chose d'un point de vue sanitaire et environnemental. C'est évident.

Nous prenons note de tous les efforts listés par Monsieur Chollet, mais nous restons cependant préoccupés par la nécessité d'accélérer et d'intensifier la proposition de mobilité alternative à la voiture individuelle, notamment avec la mise en œuvre prochaine de cette ZFE qui va occasionner des difficultés supplémentaires pour toute une tranche de la population péri-urbaine et rurale. Lors des années précédentes, nous avons vu l'importance du coût de la mobilité pour cette tranche de population. Nous tenons à réitérer nos préoccupations, nos craintes notamment au regard du poids de la troisième ligne. Merci.

M. LUBAC : Prend la parole pour évoquer le projet de la ZFE, projet dont la démarche est approuvée par le SICOVAL. Comme cela a été souligné par notre collègue, nous avons là une intervention qui nous permet de travailler sur deux axes : celui de la réduction de la pollution et donc de travailler sur la question de la santé publique et celui de la transition écologique puisque on travaille à la fois sur le report modal et sur la reconversion de la flotte de véhicules sur notre territoire. C'est d'ailleurs sur ce point que M. Lubac souhaite intervenir.

Pour le SICOVAL - ce n'est pas de la responsabilité de Tisséo, mais M. Lubac profite de cette séance pour l'évoquer- la question du périmètre a été négligée dans le débat et dans la concertation avec les communes de l'agglomération toulousaine, notamment le SICOVAL. Nous trouvons qu'il n'est pas assez ambitieux. Il se limite pour une bonne partie à l'intérieur de la ville de Toulouse et deux communes sont concernées : Colomiers pour une petite partie et Tournefeuille. Pour une zone à faibles émissions pour les mobilités, ce schéma semble être un peu désuet, puisque même à l'intérieur de Toulouse, une grande partie du quartier de Rangueil n'est pas incluse et nous n'allons pas au-delà de la rocade.

La difficulté que nous allons rencontrer réside dans le fait que les véhicules les plus polluants vont se stocker en périphérie. La question de la pollution atmosphérique sera peut-être réglée en partie, et encore ! On ne peut pas imaginer quelle sera réglée totalement sur le centre et l'hypercentre, mais sur la périphérie et les communes qui sont en première couronne, nous risquons d'avoir un effet boomerang qui va être assez difficile à anticiper.

(suite propos M. Lubac) Sur la question du périmètre, nous aurions pu aller plus loin. Le SICOVAL a toujours indiqué qu'il y était prêt.

S'agissant de l'accompagnement : Sur la période qui s'ouvre et jusqu'en 2023, la part de véhicules concernée par la reconversion est relativement faible. Cependant, en 2023 et 2024 nous aurons une augmentation de plus de 30 % des véhicules concernés qui touchera les véhicules particuliers. Les entreprises sont accompagnées dans la première phase, et les particuliers sont également concernés. Sur la question des particuliers, M. Lubac attire l'attention de ses collègues sur une problématique importante, notamment pour les populations les plus fragiles qui n'ont pas la capacité de convertir leurs véhicules dans un délai de deux ans - 2024 c'est demain-car ils n'en ont pas forcément les moyens : de ce fait, ils vont se retrouver dans une situation où s'il n'y a pas de transport en commun qui maille le territoire de manière efficace, la voiture deviendra un outil efficace pour des populations qui n'ont pas la possibilité de par leur catégorie socio-professionnelle, de procéder à la conversion de leur véhicule.

M. Lubac attire l'attention sur cette problématique qui risque de toucher une partie de la population, et qui demain peut poser des difficultés sur l'ensemble de l'agglomération toulousaine.

En dehors de ces deux remarques, et comme il l'a souligné en propos introductifs, afin que le vote soit clair : le SICOVAL approuvera cette Zone à Faibles Emissions, mais émet deux remarques, deux doutes : l'un sur le périmètre et l'autre sur la capacité à bien accompagner la conversion auprès des particuliers.

Mme TRAVAL-MICHELET : Prend la parole pour approuver et soutenir les propos de son collègue Christophe Lubac et évoquer la situation que chacun connaît. Colomiers a été cité : il a été dit que c'est une petite partie de Colomiers : en réalité, c'est la RN 124 qui demain, sera, sous contrainte ZFE. Or pour sortir de Colomiers, en dehors de la RN 124, nous allons, le cas échéant, emprunter des zones périphériques et venir peut-être déplacer les zones de pollution ailleurs. Elle est assez d'accord avec la question du périmètre, non pas pour dire qu'il faudrait forcément l'élargir, mais dans tous les cas, il sera nécessaire d'avoir une communication et un accompagnement assez forts pour éviter les phénomènes de report de circulation des véhicules qui ne pourront pas emprunter, notamment chez nous, la RN 124 et on connaît son encombrement, et qui se reporteront sur les zones de Saint Martin du Touch, Lardenne, etc... pour accéder à d'autres zones de Toulouse.

Par ailleurs, il est vrai que nous sommes assez soucieux, et cela commence maintenant à imprégner la population : - c'est à la fois l'affaire de Tisséo et celle des EPCI, notamment la métropole avec les propositions d'accompagnement qui ont été faites, et également le SICOVAL qui aura ses propres modalités d'accompagnement – sur l'accompagnement des personnes les plus fragiles qui n'auront pas forcément les moyens de changer de véhicule : quand bien même il existe des primes incitatives ou des accompagnements financiers incitatifs, le reste à charge reste important. Pour des populations déjà fragilisées par la situation actuelle et pour les jeunes particulièrement, un reste à charge de 3 000, 4 000, 5 000 euros est un montant quasiment insurmontable. Nous sommes très préoccupés par cela. A Tisséo, il est question de traiter la montée en puissance des transports en commun, du report modal : comment peut-on faire pour que les personnes qui se trouvent contraintes et empêchées aient des solutions alternatives via les transports en commun ? C'est notre rôle ici à Tisséo et ce sera ensuite le rôle de l'Etat, des collectivités de toutes strates, des EPCI, de mettre en place des solutions d'accompagnement pour les changements de véhicules. Ce n'est pas aussi simple que cela. Il ne faut pas penser que les constructeurs de véhicules vont pouvoir fournir des milliers de véhicules à des prix défiant toute concurrence, en deux ans. Ce n'est pas vrai non plus.

Nous allons avoir une population, qui est aujourd'hui la plus fragile, très contrainte par la question sanitaire, la plus touchée par les mesures de contrainte de déplacement, de confinement qui ont eu lieu ces derniers mois, qui risque d'être la plus fragilisée par la crise économique qui en frappe certains et qui va être encore une fois la plus ciblée par ces mesures-là, même si au nom de la protection de

(suite propos Mme Traval-Michelet) l'environnement, on ne peut pas faire autrement que de voter et saluer ce type de) mesure. Cependant, en tant que responsable politique, nous allons être confrontés à un mécontentement de la population que l'on peut tout à fait comprendre.

M. TERRAIL-NOVES : Comme il l'a fait lors de réunions à Toulouse Métropole ou dans les réunions de travail avec Tisséo qui se passent très bien, M. Terrail Novès souhaite attirer l'attention, de manière assez officielle, sur la nécessité d'accélérer le travail d'optimisation du stationnement dans les parcs-relais. Si l'est toulousain accepte tout à fait de faire l'effort de voir délester sur ce territoire de l'est toulousain une partie du trafic qui ne sera plus acceptée sur le périmètre du périphérique intérieur toulousain, il faut aussi nous donner des moyens un peu plus aiguisés de stocker les véhicules qui ne pourront plus rentrer à l'intérieur de la zone à faibles émissions, notamment dans le centre-ville toulousain, en particulier les véhicules qui viennent de la périphérie, que ce soit de l'est toulousain ou même hors métropole - nous sommes au portes du Tarn - et qui pour autant vont poser leur véhicule de façon peut-être un peu plus importante dans les parcs-relais, qui à ce jour sont saturés.

Il tient à remercier les services qui travaillent sur ces sujets et leur dire que peut-être faut-il que nous accélérions la cadence pour trouver des solutions qui seront proposées de façon plus rapide et accélérer le calendrier sur l'augmentation des capacités de stockage de stationnement, notamment sur les parcs relais – il pense en particulier à celui de Balma-Gramont car il connaît bien le sujet.

M. Terrail-Novès insiste sur la nécessité de travailler de façon un peu plus rapide sur ces sujets et sur ces enjeux.

MME FAURE renforce le message de Vincent Terrail-Novès en affirmant la solidarité du territoire Est de l'agglomération toulousaine. En ce qui concerne la commune de Saint-Orens et les petites communes alentour, elle souligne l'absence de parcs-relais. Elle sait que les services de Tisséo travaillent sur le sujet. Nous avons été interrogés pour connaître notre réserve foncière. Effectivement, nous avons du foncier et nous sommes sur les bons rails pour créer ces parcs relais dont nous avons besoin.

Au-delà des parcs-relais, Madame Faure insiste sur l'absolue nécessité d'accélérer les REV et les pistes cyclables. Les personnes qui utilisent leur voiture, pourraient prendre le vélo. Si nous avons de belles pistes cyclables, nous pourrions non seulement éviter la voiture thermique, mais éviter la voiture tout court. Elle envisage deux itinéraires en liaison avec le SICOVAL, rue Lalande et rue Louis Couderc. Il l'attend autant que nous. Elle souhaite donc avoir une vision plus claire du calendrier. Merci.

Tout n'est pas de la responsabilité de Tisséo-Collectivités, elle l'entend bien, mais elle se permet aussi de le dire.

M. CHOLLET souhaite apporter quelques éléments de réponse. Le choix du périmètre a été guidé par la densité, le risque sanitaire, les grands axes. L'avantage d'avoir un périmètre maîtrisé réside dans le fait que les seules personnes confrontées à la question de la ZFE sont celles qui veulent rentrer dans le périmètre. Ce n'est pas tout Ramonville et ce n'est pas tout Colomiers. Les personnes qui travaillent à Colomiers et à Ramonville ne sont pas impactées par la ZFE. Si nous avions étendu à tout Colomiers, la ZFE aurait été imposée à toute la population.

S'agissant du report de pollution, il a été modélisé et ce sujet est abordé dans le rapport d'ATMO paru en juin. Il n'y a pas de report de pollution. Il est important de le souligner. On le mesurera, c'est monitorisé, mais dans les modélisations qui ont été faites, la globalité du report modal induit, comme c'est le cas dans toutes les ZFE, fait que les communes bénéficient également d'une baisse de la pollution.

(suite propos M. Chollet) S'agissant de l'accompagnement, nous sommes sensibles à la dimension sociale. M. Chollet rappelle que parmi les aides votées à Toulouse Métropole, il y a des aides pour les vélos et pour les changements de véhicules - sous condition de ressources pour les changements de véhicules- une accessibilité aux véhicules d'occasion avec des restes à charge qui, avec les systèmes de primes, restent très minimes. Le bilan, établi récemment, sur l'octroi des primes depuis le mois de décembre dernier jusqu'à maintenant, démontre que plus de 70 % des primes ont été accordées, et c'est en augmentation, aux personnes à faibles ressources. Il y a une cible, qui est une cible a priori atteinte, au moins partiellement, par rapport à cette ZFE. Voilà les quelques éléments que M. Chollet souhaitait apporter.

M. LE PRESIDENT : Y-a-t-il des demandes d'intervention supplémentaires ?

M. ANDRÉ souligne le manque de communication par rapport aux voitures d'occasion. En effet, nous ciblons systématiquement les aides apportées aux voitures neuves.
L'aide relative aux voitures d'occasion, effective, n'est pas assez connue du grand public.

M. CHOLLET : J'entends la remarque.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

➤ **POINT 2.1:**

- De prendre en considération les études du projet de Linéo 12 afin d'établir un périmètre d'étude.
- D'approuver le périmètre d'étude portant sur les parcelles situées dans le périmètre délimité au plan annexé à la présente délibération.
- De dire que cette délibération fera l'objet pour exécution du dispositif :
 - d'un affichage dans la commune de Toulouse pendant une durée d'un mois ;
 - d'un affichage aux sièges de Toulouse Métropole et de Tisséo Collectivités pendant une durée d'un mois ;
 - d'une publication légale dans la presse locale.
- De dire que la présente délibération sera transmise :
 - à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.
 - à Monsieur le Maire de Toulouse ;
 - à Monsieur le Président de Toulouse Métropole.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

➤ **POINT 2.2:**

- D'autoriser Monsieur le Président de Tisséo Collectivités à signer le marché M2021-0062 Conception du jalonnement du REV de l'agglomération toulousaine avec l'entreprise OXALIS pour un montant maximum de 84 050,00 € H.T
- D'autoriser Monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution et au règlement dudit marché (hors transactions et avenants avec augmentation du montant du marché) y compris la résiliation.
- De dire que les dépenses et recettes seront inscrites au budget 2021 et suivants.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

➤ **POINT 2.3:**

- D'approuver les termes de la convention de partenariat entre CENTAURE et Tisséo Collectivités.
- D'autoriser le Président à signer ladite convention

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

➤ **POINT 2.4:**

- D'approuver les termes de la convention de partenariat entre EDF et Tisséo Collectivités.
- D'autoriser le Président à signer ladite convention.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

➤ **POINT 2.5:**

- D'approuver les termes de la convention de partenariat entre MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE MPS et Tisséo Collectivités.
- D'autoriser le Président à signer ladite convention.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

➤ **POINT 2.6:**

- D'approuver les termes de la convention de partenariat entre NEXEYA FRANCE et Tisséo Collectivités.
- D'autoriser le Président à signer ladite convention.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

➤ **POINT 2.7:**

- D'approuver les termes de la convention de partenariat entre VITESCO TECHNOLOGIES FRANCE et Tisséo Collectivités.

- D'autoriser le Président à signer ladite convention.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

➤ **POINT 2.8:**

- D'approuver les termes de la convention de partenariat entre DIRECTION GENERALE ARMEMENT (DGA) Techniques aéronautiques et Tisséo Collectivités.
- D'autoriser le Président à signer ladite convention.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

➤ **POINT 2.9:**

- D'émettre un avis favorable sur le projet de mise en œuvre de la ZFEm tel que proposé par Toulouse Métropole.
- De dire que la présente délibération sera transmise :
- A Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.
- Aux Présidents de Toulouse Métropole et aux maires des communes de Toulouse, Colomiers et Tournefeuille.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

3 – ETUDES ET PROSPECTIVES

3.1 - MESURE DE LA MOBILITE SUR LE RESEAU : EXPERIMENTATION DE COMPTAGES EMBARQUES PAR WIFI SUR LA LIGNE 19 – APPROBATION DE LA CONVENTION N° 2021-1043 D'EXPERIMENTATION ET DE MISE A DISPOSITION DE MATERIELS ENTRE TISSEO VOYAGEURS, TISSEO COLLECTIVITES ET LA SOCIETE FLOWLY.

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

Il s'agit d'une convention permettant d'expérimenter des outils innovants de suivi de la mobilité sur le réseau de transports en commun. Le procédé est basé sur l'installation de capteurs des signaux des téléphones portables à bord de bus de la ligne 19 pour reconstituer l'usage de cette ligne. La convention n'engage pas de dépenses spécifiques pour Tisséo. Un bilan sera réalisé à l'issue de cette expérimentation.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'approuver les termes de la convention d'expérimentation entre Tisséo Voyageurs, la Société FLOWLY et Tisséo Collectivités.
- D'autoriser le Président à signer la convention.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

4 – COMMISSION

4.1 - CREATION DU COMITE DES PARTENAIRES : DESIGNATION DES MEMBRES ET ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR.

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

Depuis le 27 décembre 2019, la loi d'orientation des mobilités a modifié l'article L1231-5 du Code des transports en créant un comité des partenaires.

D'un commun accord avec les institutions, il avait été décidé d'attendre la fin du cycle de renouvellement électoral pour pouvoir avancer. M. le Président en profite pour féliciter M. Lubac et Laurent Chérubin, qui est là aussi, pour leur élection. Nous sommes heureux à Tisséo d'avoir des représentants du Département et de la Région dans nos structures.

Le comité des partenaires de Tisséo Collectivités sera composé de 21 membres répartis en 3 collèges : un collège de représentants des collectivités, avec l'ensemble des collectivités de Tisséo ainsi que l'Etat, le Département et la Région ; un collège de représentants d'employeurs publics et privés avec la liste qui figure dans le dispositif : Chambre de Commerce, Chambre des Métiers, Mouvement des Entreprises de France, Confédération des Petites et Moyennes Entreprises 31 (CPME), Hôpitaux de Toulouse, Université Fédérale de Toulouse et un collège de représentants des usagers avec l' Union Départementale des Affaires Familiales 31 (UDAF), la Fédération Nationale des Associations d'Usagers des Transports (FNAUT) : AUTATE, la Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés (FNATH), la Fédération française des usagers de la bicyclette (FUB) : 2P2R, APF France Handicap, l'UFC Que Choisir, et le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre (CDRP).

La loi prévoit une réunion au moins une fois par an de ce collège autour de Tisséo.

INTERVENTIONS :

M. LUBAC remercie le Président pour ses salutations. Nous sommes des représentants de l'agglomération du SICOVAL et tant que le législateur ne reviendra pas sur ce fameux amendement ou changement dans le fonctionnement des AOT, nous représentons ici la communauté d'agglomération du SICOVAL. Dans tous les cas, nous vous saluons pour vos remerciements.

M. LE PRESIDENT : En représentation oui, mais il y a un effet réseau qui pourra se faire également. Lorsque vous traiterez des dossiers au Département, peut-être que vous n'oublierez pas que vous siégez aussi au sein de Tisséo.

M. LUBAC : (s'adressant à M. le Président) : « c'est la vice-présidente des transports au Département, qui prendra contact avec vous, j'en suis sûr, dans les prochains jours.

M. LE PRESIDENT précise que hier il a rencontré Martine Croquette, la vice-présidente des transports au Département.

M. LE PRESIDENT soumet cette délibération au vote.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- De décider de créer le comité des partenaires dans les conditions fixées ci-dessus.
- D'adopter le règlement intérieur joint en annexe de la présente délibération.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

5 - PILOTAGE ET ATTRACTIVITÉ DU RÉSEAU

5.1 – POLITIQUE TARIFAIRE : CREATION D'UN ABONNEMENT AVEC UN NOMBRE DE DEPLACEMENTS LIMITE POUR REpondre AUX NOUVELLES PRATIQUES DE DEPLACEMENTS LIEES A L'ESSOR DU TELETRAVAIL.

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

La crise sanitaire a occasionné avec le confinement une restriction inédite des libertés avec d'importantes conséquences sur les déplacements et sur l'économie nationale. Elle a confirmé la place centrale de la mobilité tant dans les besoins que les pratiques de déplacement.

Cette crise et l'essor du télétravail ont contribué à une baisse du taux d'utilisation des transports en commun avec un usage plus occasionnel (86 % en 2019 contre 73 % en 2020 selon le baromètre Image Satisfaction 2020).

Les actifs disposent actuellement de plusieurs solutions tarifaires pour leurs déplacements quotidiens :

- un abonnement annuel mensualisé (engageant avec des conditions particulières pour la résiliation et pas de suspension possible),
- un abonnement « 31 jours »,
- et un annuel à paiement comptant.

Tisséo Collectivités propose de créer une nouvelle offre tarifaire adaptée aux usages des transports publics et à une certaine dé-mobilité des travailleurs.

Ce nouvel abonnement, plus souple et flexible, est moins onéreux qu'un abonnement classique, et permet d'offrir une réponse aux salariés tentés par l'idée d'abandonner l'utilisation du réseau pour leurs déplacements réguliers.

Ainsi, à compter du 23 août 2021, Tisséo Voyageurs proposera donc à la vente, un abonnement (30 jours) avec un nombre de déplacements limité (30 dép.) à un prix de 37 € TTC.

Ce nouveau tarif permettra de répondre aux besoins de personnes en télétravail moins mobiles, mais également aux personnes avec des emplois précaires (temps partiel).

Cet abonnement 30 jours, 30 déplacements s'intègre dans notre gamme tarifaire et sera éligible à la « prime de transport » versée par l'employeur.

C'est une proposition qui vise à tenir compte de la mutation de notre société. Les personnes en télétravail ne viendront plus cinq jours sur cinq sur notre réseau.

5.2- BILAN DE L'ACCESSIBILITE DU RESEAU TISSEO A FIN 2020.

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

Tisséo Collectivités s'est engagé depuis 2009 dans une démarche volontariste de mise en accessibilité du réseau et de confort d'usage pour tous.

En 2020, si la crise sanitaire a été très impactante sur l'activité du réseau Tisséo, les projets se sont poursuivis malgré les difficultés rencontrées :

- 3 ateliers de concertation se sont tenus avec les associations,
- 48 arrêts de bus ont été mis aux normes d'accessibilité,
- 458 heures de formation dédiées au handicap ont été réalisées à destination du personnel Tisséo.
- Le déploiement du nouveau système de gestion des parcs relais permettant un meilleur accueil du public PMR, et une information en temps réel de la disponibilité des places (sur panneaux, site web et application)
- L'évolution de l'application Tisséo facilitant l'usage au quotidien pour les personnes fragiles, avec notamment la possibilité de rechargement à distance de sa carte Pastel,
- L'adaptation de la centrale d'appel « Allô Tisséo » aux personnes sourdes, malentendantes ou présentant des difficultés d'élocution.
- La fin de la rénovation des 158 distributeurs automatiques de titres (métro et tram) pour une meilleure adaptation au public en situation de handicap.

Le budget consacré à ces améliorations dépasse les 4,7 millions d'euros pour l'année 2020.

Il est proposé d'approuver le bilan de l'accessibilité du réseau à fin 2020 qui a déjà été présenté aux associations des personnes handicapées.

5.3 – PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2020 PORTANT SUR LA CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE TRANSPORT SPECIALISE POUR LES PERSONNES A MOBILITE REDUITE

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

Tisséo Collectivités propose sur les 108 communes du ressort territorial un service de transport collectif à la demande dédié aux personnes en situation de handicap dont le degré d'autonomie ne permet pas de voyager sur le réseau régulier. L'exploitation de ce service a été confiée à l'entreprise TPMR Toulouse, à compter du 1^{er} juillet 2019 pour une durée de 6 ans.

Nous avons un système très performant, Mobibus et nous avons travaillé avec eux pour leur demander des dessertes spécifiques pendant le confinement de mars à mai 2021.

M. le président rappelle que lors du premier confinement, un grand nombre de réseaux de transport de personnes handicapées ont fermé. Mais pas Mobibus. Non seulement, Mobibus a continué, malgré une baisse des usagers, mais il a participé également au travail des personnes impactées par le virus,

en particulier des SDF qui ont été transportés par le réseau dans le cadre de leur transfert vers des sites adaptés.

Le rapport annuel d'activité présenté au titre de l'exercice 2020 a fait l'objet d'une présentation en commission consultative des services publics locaux le 2 juillet 2021.

5.4- PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2020 DE TISSEO VOYAGEURS.

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

L'exploitation du réseau urbain est confiée par Tisséo Collectivités à Tisséo Voyageurs dans le cadre du contrat de service public, prolongé jusqu'en décembre 2022 via l'avenant 7 (Comité Syndical du 10 février).

L'année 2020 est une année de crise liée à l'impact de la pandémie mondiale de covid-19. L'activité du réseau a été marquée par une récession très importante.

A partir du 17 mars et jusqu'en fin d'année, les mesures sanitaires nationales prises dans le cadre de la lutte anti-covid 19 (couvre-feu, confinement, télétravail, distanciation physique...) et les adaptations du service ont eu un impact fort sur l'activité du réseau, en particulier la baisse de l'offre kilométrique et de la fréquentation, la gratuité du réseau du 20 mars au 10 mai, les mesures de protection anti-COVID pour les voyageurs et le personnel.

En conséquence, les engagements contractuels fondés sur les 4 enjeux majeurs du contrat n'ont pu être atteints.

- Offre et production commerciale :

De mars à septembre, l'offre a subi de nombreux ajustements pour s'adapter aux mesures sanitaires et à la fréquentation.

L'offre réalisée, compte tenu de la crise sanitaire, est de 33,4 millions de kilomètres commerciaux pour une programmation kilométrique 2020 de 38,2 millions de kilomètres. Par rapport à 2019, elle est inférieure de 6,9 % soit -2,5 millions de kilomètres commerciaux réalisés.

- Fréquentation du réseau et services aux clients :

L'année 2020 se caractérise par plus de 9 mois de crise sanitaire qui ont eu pour effet un effondrement de la fréquentation sur l'ensemble des modes. Avec 122,1 millions de validations, pour 85,4 millions de déplacements, la fréquentation enregistre une baisse de 38,5 % par rapport à 2019, soit près de 77 millions de validations en moins par rapport à 2019.

- Recettes commerciales

Le contexte sanitaire, la baisse de la fréquentation et l'instauration de la gratuité du réseau du 20 mars au 10 mai ont eu pour conséquence une baisse de 35 % des recettes commerciales par rapport à 2019 (101,9 M € HT).

Les recettes commerciales en 2020 atteignent 66,1 millions € HT.

- Données financières :

Depuis le début de la crise, les équipes de Tisséo Voyageurs se sont mobilisées pour renforcer la sécurité des usagers. La gestion de la crise a induit des dépenses supplémentaires d'un montant de 1,7 M€ HT : nettoyage et désinfection quotidiens, mise à disposition de gel hydroalcoolique dans l'ensemble des stations et agences, et mise en place d'une signalétique adaptée.

En parallèle des économies ont été réalisées en raison de la baisse d'activité mais aussi des efforts fournis pour un montant de 24,5 millions d'euros HT.

Au total, la rémunération forfaitaire de la Régie à la charge de Tisséo Collectivités atteint 236,3 millions d'euros HT (hors bonus) en 2020.

Compte tenu des 66,1 millions d'euros de recettes commerciales, le « reste à charge » de Tisséo Collectivités (dépenses-recettes) hors bonus en 2020 a pu être limité à 170,1 millions d'euros.

Le taux de couverture des dépenses d'exploitation à la charge de Tisséo Collectivités par les recettes est de 28,1 % (41,1 % en 2019).

Il faut cependant rester positif. Les chiffres du début du mois de juillet montrent que nous sommes sur une remontée significative de la fréquentation. La baisse n'est plus que de 17 %, intéressant au niveau du réseau et mieux que les autres réseaux nationaux. Le mois de septembre sera important pour nous, car il nous permettra de voir si nous sommes sur un rebond. Nous sommes plutôt satisfaits des derniers chiffres qui montrent que la fréquentation revient. Le retour des universités en septembre, le retour des activités en présentiel devrait se traduire par une amélioration de nos taux. Ce réseau garde son attractivité et c'est vraiment important.

5.5 - MISE A JOUR DU REGLEMENT D'UTILISATION DES PARCS-RELAIS DU RESEAU TISSEO.

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

Le nouveau parc-relais Oncopôle devant être mis en service prochainement à l'occasion du lancement du Téléo, il convient d'actualiser le Règlement d'Utilisation des parcs-relais en conséquence.

Le règlement modifié vient en complément du règlement du réseau de transport en commun Tisséo avec les points suivants :

- Intégration du parking Oncopôle et de ses spécificités :
 - Limitation de la durée de stationnement à 24H
 - Evacuation en cas d'inondation
- Verbalisation du stationnement irrégulier devant les bornes de recharge en énergie des véhicules électriques ;
- Tarification en cas de perte du ticket horodaté.

Ce règlement sera applicable sur l'ensemble des parcs-relais soumis au contrôle d'accès.

M. LE PRESIDENT : Y a-t-il des demandes de prise de parole sur les délibérations du chapitre 5 ?

Vous trouverez dans les délibérations, l'ensemble des données précisées avec les chiffres du réseau. C'est un point important.

M. LE PRESIDENT soumet les délibérations au vote.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

➤ **POINT 5.1:**

- D'approuver la création d'un nouvel abonnement (30 jours) avec un nombre de déplacements limité (30 dép.) à un prix de 37 € TTC.
- De dire que ce tarif sera intégré dans la gamme tarifaire et sera indexé sur l'évolution des tarifs du réseau.
- De dire que ce nouveau titre sera mis en place à compter du 23 août 2021.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

➤ **POINT 5.2:**

- De prendre acte du bilan de l'accessibilité du réseau Tisséo à fin 2020.
- D'autoriser la transmission de ce bilan accompagné des annexes numériques associées aux services préfectoraux concernés pour le suivi des engagements.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

➤ **POINT 5.3:**

- De prendre acte du rapport présenté au titre de l'exercice 2020.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

➤ **POINT 5.4:**

- De prendre acte du rapport annuel présenté au titre de l'exercice 2020.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

➤ **POINT 5.5:**

- D'approuver cette mise à jour du Règlement d'utilisation des Parcs Relais associés au réseau Tisséo.

- D'autoriser le Directeur Général de Tisséo Voyageurs à mettre en application ce Règlement d'utilisation des Parcs Relais associés au réseau Tisséo.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

6 - PROJETS TERRITORIALISÉS

6.1 – TELEO : AVENANT N° 2 AU MARCHE N° 2 2019 13846 M A SIGNER AVEC MMA ALQUIER DESROUSSEAUX - POLICE RC MO (PROLONGATION DES POLICES D'ASSURANCE).

6.2 – TELEO : AVENANT N° 2 AU MARCHE N° 2 2019 13888 M A SIGNER AVEC SATEC - POLICE TRC (PROLONGATION DES POLICES D'ASSURANCE).

Rapporteur : M ANDRÉ

Les délibérations **6.1 et 6.2** visent à autoriser la signature d'avenants aux marchés d'assurances, pour un montant total d'un peu moins de 39 000 €. Ces avenants prolongent de 4 mois ces deux marchés, pour permettre la finalisation de l'opération Téléo.

6.3 – TELEO : AVENANT N°1 A LA CONVENTION N° 2019-003-TUS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DE L'UNIVERSITE PAUL SABATIER : AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT.

6.4- TELEO : AVENANT N°1 A LA CONVENTION N° 2019-001-CHU D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DU CHU DE RANGUEIL : AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT.

Rapporteur : M ANDRÉ

Pour les mêmes raisons, les délibérations **6.3 et 6.4** visent à approuver les avenants aux conventions d'occupation du domaine avec l'Université Paul Sabatier et le CHU Rangueil, pour un montant d'un peu plus de 102 000 €.

6.5 – TELEO : AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT A LA CONVENTION D'INTERVENTION FONCIERE POUR LA MAITRISE DU FONCIER DESTINE A DE LA COMPENSATION ENVIRONNEMENTALE LIEE AU PROJET DU TELEO AVEC LA SAFER ET NEO.

6.6 – TELEO : AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION D'ETUDE ET TRAVAUX N°2 2021 14685 CN CONCLUE AVEC ENEDIS : ETUDES ET TRAVAUX POUR L'ENFOUISSEMENT D'UNE LIGNE ELECTRIQUE A CLERMONT-LE-FORT DANS LE CADRE DES MESURES COMPENSATOIRES ENVIRONNEMENTALES DU FUTUR TELEPHERIQUE DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAIN : AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION.

Rapporteur : M ANDRÉ

Les délibérations **6.5 et 6.6** visent à approuver des conventions avec d'une part, la SAFER et l'association NEO et d'autre part, ENEDIS, pour un montant d'un peu plus de 126 000 €. Ces deux conventions permettent de traiter les mesures de compensations environnementales du projet Téléo, telles que convenues avec la DDT, la DREAL et la Région Occitanie.

6.7 – LIGNE A EN XXL : MARCHE N°52M 2017 13036 M : TRANSACTION A SIGNER AVEC LE GROUPEMENT INEO MPLR/GENIE CLIMATIQUE MISPOUILLE /ARTEL SN : JEAN JAURES – LOT N°3 : COURANTS FORTS/COURANTS FAIBLES/CVC/EPUISEMENT PLOMBERIE/LUTTE CONTRE L'INCENDIE/FAUX PLAFONDS.

Rapporteur : M ANDRÉ

La délibération **6.7** concerne l'opération Ligne A en XXL. Elle vise à autoriser la signature d'une transaction avec le groupement mené par Engie Inéo, pour un montant d'un peu plus de 83 000 €.

6.8 – PARKING SILO MIXTE BASSO CAMBO : MARCHE NEGOCIE N° PBC 2021 14683 M : LOT 6 – COURANT FORT – COURANT FAIBLE - CVC – ADDITIF SPRINKLAGE : AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE AVEC ENGIE SOLUTIONS – INEO MPLR.

Rapporteur : M ANDRÉ

La délibération **6.8** concerne l'opération d'extension du P+R de Basso Cambo et vise à autoriser la signature d'un marché négocié avec Engie Inéo, permettant de fournir et d'installer le système de sécurité incendie, pour un montant d'un peu moins de 145 000 €.

6.9 - PARKING RELAIS : AVENANT DE TRANSFERT N°1 A LA CONVENTION N°2020 -1007 RELATIVE A L'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC DE TISSEO COLLECTIVITES AUX FINS D'INSTALLATION ET D'EXPLOITATION DE BORNES DE CHARGE DE VEHICULES ELECTRIQUES ET HYBRIDES.

Rapporteur : M ANDRÉ

La délibération **6.9** vise à transférer à la SAS Green to Wheel, la convention signée avec la SAS Allego France, concernant l'équipement de bornes de recharges électriques dans les parcs relais.

6.10 - LINEO 10 : FENOUILLET-TOULOUSE : MODIFICATION DE PROGRAMME.

6.11- LINEO 11 : FROUZINS -TOULOUSE : MODIFICATION DE PROGRAMME.

Rapporteur : M ANDRÉ

Les délibérations **6.10 et 6.11** visent à approuver les modifications de programme des opérations Linéo 10 et Linéo 11. Suite à la crise sanitaire, les travaux ont dû être décalés. Par ailleurs, à la demande de la Mairie de Cugnaux, l'itinéraire du Linéo 11 a été modifié. En conséquence, ces deux nouvelles lignes Linéo seront mises en service en septembre 2022 ; les travaux ayant déjà bien commencés.

6.12 - APPROBATION DU CAHIER TECHNIQUE DES AMENAGEMENTS A REALISER POUR L'AMELIORATION DES CIRCULATIONS DES BUS DU RESEAU URBAIN.

Rapporteur : M ANDRÉ

La délibération **6.12** vise à adopter la mise à jour du guide technique des aménagements à réaliser pour l'amélioration de la circulation des bus du réseau urbain. Ce guide a été établi avec les services de Tisséo Voyageurs, Toulouse Métropole, du Sicoval, du Muretain Agglo et du SITPRT. Il intègre

notamment des recommandations pour la réalisation de dispositifs de modération de vitesse, ainsi que la prise en compte des cycles dans les aménagements pour les bus (arrêts et couloirs).

INTERVENTIONS :

M. LE PRESIDENT : Quelques informations concernant TELEO : les cabines seront installées d'ici la mi-juillet. Nous verrons donc tourner ce carrousel de cabines à la fin du mois. Cela va être spectaculaire et intéressant. La période de test dite de marche à blanc suivra, suivie de l'inauguration prévue au mois de décembre.

A la fin du mois de septembre, se tiendra à Toulouse un grand congrès sur les transports publics GART-UTP. Il ne se passe pas de semaine sans que Tisséo ne reçoive des demandes de visite du téléphérique pendant ce congrès. Nous allons faire des visites organisées, mais au-delà de ces visites organisées, nous recevons en permanence des demandes pour voir ce dispositif pendant ces Rencontres Nationales des Transports Publics. Et c'est tant mieux.

M. LE PRESIDENT : Y a-t-il des demandes de prises de parole sur les délibérations du chapitre 6 ?

M. LE PRESIDENT soumet les délibérations au vote.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

➤ **POINT 6.1:**

- D'approuver l'avenant n°2 à conclure avec la société MMA ALQUIER DESROUSSEAUX pour un montant de 6 222,75 € TTC concernant le marché n° 2019 13846 M pour la Police Responsabilité Civile du Maître d'ouvrage.
- D'approuver la dépense correspondante.
- D'autoriser Tisséo Ingénierie (SMAT) à signer ledit avenant et à engager la dépense correspondante.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

➤ **POINT 6.2:**

- D'approuver l'avenant à conclure avec la société SATEC/MSIG pour un montant de 32 473,28 € TTC concernant le marché n° 2 2019 13888 M pour la Police Tous Risques Chantier.
- D'approuver la dépense correspondante.
- D'autoriser Tisséo Ingénierie (SMAT) à signer ledit avenant et à engager la dépense correspondante.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

➤ **POINT 6.3:**

- D'approuver les termes du dit avenant.
- D'autoriser Tisséo Ingénierie à signer avec l'université Paul Sabatier l'avenant n°1 à la convention d'occupation du domaine public n°2019-003-TUS.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

➤ **POINT 6.4:**

- D'approuver les termes du dit avenant.
- D'autoriser Tisséo Ingénierie à signer avec le CHU de Rangueil l'avenant n°1 à la convention d'occupation du domaine public n°2019-001-CHU.
- D'approuver la dépense correspondante.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

➤ **POINT 6.5:**

- D'approuver les termes de l'avenant à la convention d'intervention foncière pour la maîtrise du foncier destiné à de la compensation environnementale liée au projet du Téléo avec la SAFER et l'association NEO.
- D'autoriser Tisséo Ingénierie à signer ledit avenant.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

➤ **POINT 6.6:**

- D'approuver les termes de la convention d'études et travaux n°2 2021 14685 CN conclue avec ENEDIS et correspondant aux études et travaux pour l'enfouissement d'une ligne électrique à Clermont-le-Fort dans le cadre des mesures compensatoires environnementales du futur téléphérique de l'agglomération toulousaine.
- D'autoriser les dépenses correspondantes.
- D'autoriser Tisséo Ingénierie à signer avec ENEDIS la convention d'études et travaux **n°2 2021 14685 CN** pour un montant maximum de 130.000,00 € HT.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

➤ **POINT 6.7:**

- Rectifie la délibération D.2021.02.10.5.2 du 10 février 2021.
- D'approuver la transaction à conclure avec le groupement ENGIE INEO MPLR / GENIE CLIMATIQUE MISPOUILLE / ARTEL SN pour un montant de **83 228,06 € HT**, révision de prix aux conditions du marché et TVA en sus.
- D'autoriser les dépenses correspondantes.
- D'autoriser Tisséo Ingénierie à signer ladite transaction.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

➤ **POINT 6.8:**

- D'autoriser la dépense correspondante.
- D'autoriser Tisséo Ingénierie à signer avec ENGIE SOLUTIONS – INEO MPLR, le marché n° PBC 2021 14683 M pour un montant de 144 928,73 € HT.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

➤ **POINT 6.9 :**

- D'approuver les termes de l'avenant n°1 à la convention n°2020-1007.
- D'autoriser Monsieur le Président de Tisséo Collectivités à signer l'avenant n°1.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

➤ **POINT 6.10 :**

- D'approuver les modifications du programme d'opération du LINEO 10 Fenouillet – Toulouse.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

➤ **POINT 6.11:**

- D'approuver les modifications de programme du Linéo 11 Frouzins - Toulouse telles que présentées dans la présente délibération.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

➤ **POINT 6.12:**

- D'approuver le cahier technique des aménagements au bénéfice des usagers du réseau de surface de Tisséo Collectivités.
- D'autoriser la diffusion aux différents acteurs agissant sur le réseau de surface de Tisséo Collectivités.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

7 -GESTION DU PATRIMOINE

7.1 – PROTOCOLE DE CLOTURE DU MANDAT N° CM 2017-1009 – MANDAT 1 – CONCLU AVEC TISSEO VOYAGEURS : APPROBATION DU PROTOCOLE.

Rapporteur : M ANDRÉ

La délibération **7.1** vise à approuver le protocole de clôture du Mandat n°1 passé avec Tisséo Voyageurs pour la réalisation d'un certain nombre de travaux, concernant notamment la sécurisation des Garages Ateliers du Métro et l'aménagement de locaux d'exploitation.

7.2 – MATERIEL ROULANT : DESAFFECTATION DE MATERIEL POUR L'ANNEE 2021 ET DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC.

Rapporteur : M ANDRÉ

La délibération **7.2** concerne la réforme de 60 autobus qui au préalable seront désaffectés et déclassés du service public.

7.3– MATERIEL ROULANT : MARCHE N° M 2019-0019 CONCLU AVEC LA SOCIETE SIEMENS MOBILITY SAS POUR L'ACQUISITION DE RAMES VAL208 NG3 POUR LE METRO DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAIN – APPROBATION DE L'AVENANT N° 1.

Rapporteur : M ANDRÉ

La délibération **7.3** vise à approuver un avenant au marché passé avec Siemens pour l'acquisition de nouvelles rames de métro type VAL. D'un montant d'un peu moins de 131 000 €, cet avenant vise à intégrer des prestations supplémentaires faisant suite aux échanges avec le STRMTG et l'application de nouvelles consignes sécuritaires.

7.4 - SYSTEMES : MARCHÉ M210063 POUR LA SECURISATION DE LA RADIO TETRA A CONCLURE AVEC LA SOCIETE ETELM- AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHÉ.

Rapporteur : M ANDRÉ

La délibération **7.4** concerne l'attribution d'un marché à la société ETELM, pour un montant d'un peu moins de 329 000 €, dans le cadre de la rénovation du système de radiocommunication TETRA, utilisé pour l'exploitation du réseau bus et tram.

7.5 – SYSTEMES : DEMATERIALISATION DE LA VENTE DE TITRES SUR SMARTPHONE – ACCORD DE CONFIDENTIALITE A SIGNER AVEC APPLE INC : AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ACCORD DE CONFIDENTIALITE.

Rapporteur : M ANDRÉ

La délibération **7.5** vise à autoriser la signature d'un accord de confidentialité avec APPLE, pour la mise en œuvre du service Apple Pay dans le cadre de l'opération Billettique en Open Paiement.

7.6 - SYSTEMES : REMPLACEMENT DE L'INFRASTRUCTURE DE TELEPHONIE DE TISSEO : APPROBATION DU PROGRAMME.

Rapporteur : M ANDRÉ

La délibération **7.6** vise à approuver le programme de rénovation du système de téléphonie interne à Tisséo, pour un montant total estimé à un peu plus de 2,5 millions d'€ et une mise en œuvre d'ici 2022.

7.7 – CONVENTION N° 2021-1033 ENTRE SCI SEVIG ET LE SMTC RELATIVE AU MAINTIEN DE L'INTEGRITE D'UN OUVRAGE DE TRANSPORT A PROXIMITE DE TRAVAUX DE LA CONSTRUCTION D'UN IMMEUBLE D'HABITATION.

Rapporteur : M. ANDRÉ

La délibération **7.7** vise à autoriser la signature d'une convention avec la SCI SEVIG, dans le cadre d'un projet immobilier. Cette convention vise à établir les dispositions à prendre par la SCI, pour maintenir l'intégrité du tunnel au droit du chantier à venir.

M. LE PRESIDENT : Y a-t-il des demandes de prises de parole sur les délibérations du chapitre 7 ?

M. LE PRESIDENT soumet les délibérations au vote.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

➤ **POINT 7.1 :**

- D'approuver le protocole de clôture du mandat n° CM 2017-1009, mandat 1 à conclure avec Tisséo Voyageurs, valant quitus.
- D'autoriser le Président de Tisséo Collectivités à signer ledit protocole.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

➤ **POINT 7.2 :**

- D'autoriser le Président de Tisséo Collectivités, par décision, à constater la désaffectation de 60 véhicules du parc bus pour l'année 2020, et à prononcer le déclassement des 57 véhicules mis en service avant le 21 avril 2006.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

➤ **POINT 7.3 :**

- D'approuver l'avenant n° 1 au marché n° M 2019-0019 à conclure avec la société SIEMENS MOBILITY SAS pour un montant de 130 930,00 € HT.
- D'autoriser le Président à signer ledit avenant et la dépense correspondante.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

➤ **POINT 7.4 :**

- D'autoriser Tisséo Voyageurs à signer le marché n° M210063 pour la sécurisation de la radio TETRA à la société ETELM pour les montants suivants :
Forfait : 328 848 € H.T.
Bons de commande hors forfait : sans engagement de commande minimum ni maximum.
- D'autoriser la dépense correspondante.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

➤ **POINT 7.5:**

- D'autoriser le Président de Tisséo Collectivités à signer l'accord de confidentialité avec Apple Inc.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

➤ **POINT 7.6 :**

- D'approuver le programme de remplacement de l'infrastructure de téléphonie de Tisséo pour 2 522 k€ HT.
- De dire que les dépenses ont été inscrites aux budgets 2021 et suivants de Tisséo Collectivités.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

➤ **POINT 7.7 :**

- D'approuver la convention n° 2021-1033 - Entre SCI SEVIG et le SMTC relative au maintien de l'intégrité d'un ouvrage de transport à proximité de travaux de la construction d'un immeuble d'habitation.
- D'autoriser Monsieur le Président à signer cette convention.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

8 - RESSOURCES HUMAINES ET ORGANISATION

8.1 - CONVENTION DE COOPERATION RELATIVE A L'ACTION « MON PROJET DANS LE SUP » DU PROJET ACORDA : MISE EN ŒUVRE PAR SCIENCES PO TOULOUSE : AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION.

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

Le projet Acorda – « Pour une Ambition Commune vers une ORientation co-construite à Dimension Académique » - est un projet porté par l'Université fédérale Toulouse Midi-Pyrénées et mise sur une démarche collective, progressive et co-construite d'un écosystème de plus de 200 partenaires acteurs de l'orientation.

Acorda poursuit trois grands objectifs :

- former des accompagnateurs relais dans la proximité,
- favoriser la projection vers l'enseignement supérieur pour tous les lycéens et lutter contre les déterminismes,
- construire des outils supports à l'ensemble des actions, les organiser, les partager et les diffuser.

Sciences Po Toulouse s'est engagé dans ce projet en mettant en œuvre « Mon projet dans le sup » dans le cadre de challenges départementaux de présentation du projet de poursuite d'études pour des élèves de terminale boursiers et/ou en situation de handicap de l'académie de Toulouse. Cette action s'inscrit dans l'objectif de lutte contre les déterminismes poursuivi par le projet Acorda.

Tisséo-Collectivités souhaite participer à ce projet qui s'inscrit dans une démarche de Responsabilité sociétale de l'organisation en libérant ponctuellement de leurs obligations professionnelles les agents volontaires pour s'impliquer dans l'Action selon les conditions définies en annexe de la convention et en mobilisant un ou plusieurs agents pour participer à un des jurys de l'Action.

8.2 - POSTE DE CHARGE(E) DE PROJET OFFRE MOBILITE – DIRECTION ATTRACTIVITE ET PILOTAGE DU RESEAU - DIRECTION GENERALE ADJOINTE MOBILITES ET RESSOURCES - CADRE D'EMPLOIS DES REDACTEURS, TECHNICIENS ATTACHES ET INGENIEURS TERRITORIAUX. PROCEDURE DE RECRUTEMENT.

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

L'échéance d'un CDD sur un poste de Chargé(e) de projet Offre Mobilité d'ici la fin 2021 nécessite d'engager une procédure de recrutement afin de pourvoir cet emploi permanent.

M. LE PRESIDENT : Y a-t-il des demandes de prises de parole sur les délibérations du chapitre 8 ?

M. LE PRESIDENT soumet les délibérations au vote.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

➤ **POINT 8.1 :**

- D'autoriser le Président à signer la convention de coopération.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

➤ **POINT 8.2 :**

- D'autoriser le Président à lancer la procédure de recrutement d'un(e) Chargé(e) de projet Offre Mobilité - Direction Générale Adjointe Mobilités et Ressources – Pilotage et Attractivité du réseau relevant du cadre d'emplois des rédacteurs, techniciens Attachés et Ingénieurs territoriaux conformément aux dispositions de l'article 34 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.
- De dire que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget du SMTC.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

9 - AFFAIRES JURIDIQUES ET FINANCIÈRES

9.1 - CONVENTION DE SERVITUDE N° 2021-1041 ENTRE TISSEO-COLLECTIVITES ET ENEDIS SUR LA COMMUNE DE L'UNION - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION.

9.2 - IMMEUBLE ESQUIROL : AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ETAT DE DIVISION VOLUMETRIQUE ET DES STATUTS DE L'ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE.

Rapporteur : M. BRIAND

Deux délibérations seulement :

La première relative à une convention de servitude avec ENEDIS sur la commune de l'Union.

La seconde plus importante concerne l'autorisation de signer l'état de division volumétrique sur l'immeuble Esquirol qui accueillait les locaux de Tisséo Ingénierie qui a été cédé et pour lequel il faut faire une division en volumes.

M. LE PRESIDENT : y a-t-il des demandes de prise de parole sur ces deux délibérations ?

M. LE PRESIDENT soumet les délibérations au vote.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

➤ **POINT 9.1 :**

- D'approuver les termes de la convention de servitude entre Tisséo-Collectivités et ENEDIS sur la commune de l'Union.
- D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention n° 2021-1041.
- De dire que la recette sera inscrite au budget Tisséo-Collectivités 2021 et suivants.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

➤ **POINT 9.2 :**

- D'approuver les termes de l'état de division volumétrique (EDDV) ainsi que les statuts de l'association syndicale libre (ASL) relatifs à l'immeuble situé au 1, place Esquirol.
- D'autoriser le Président à signer les actes correspondants.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

10 -COMMUNICATION

10.1 - ACCORD-CADRE M2021-0075 STRATEGIE, CONCEPTION ET MISE EN OEUVRE DES CAMPAGNES DE COMMUNICATION – LOT N°1 STRATEGIE, CONCEPTION ET MISE EN OEUVRE DES CAMPAGNES DE COMMUNICATION POUR LES « MODES LOURDS (METRO, TRAMWAY ET TELEPHERIQUE) » A CONCLURE AVEC L'ENTREPRISE AGENCE NOVO - AUTORISATION DE SIGNER L'ACCORD CADRE.

10.2 - ACCORD-CADRE M2021-0076 STRATEGIE, CONCEPTION ET MISE EN OEUVRE DES CAMPAGNES DE COMMUNICATION – LOT N°2 STRATEGIE, CONCEPTION ET MISE EN OEUVRE DES CAMPAGNES DE COMMUNICATION POUR LES « MODES DECARBONES ET ACTIFS » A CONCLURE AVEC L'ENTREPRISE INCONITO - AUTORISATION DE SIGNER L'ACCORD CADRE.

10.3 - ACCORD-CADRE M2021-0077 STRATEGIE, CONCEPTION ET MISE EN OEUVRE DES CAMPAGNES DE COMMUNICATION – LOT N°3 STRATEGIE, CONCEPTION ET MISE EN OEUVRE DES CAMPAGNES DE COMMUNICATION POUR LA VALORISATION DES COMPETENCES ET SERVICES A CONCLURE AVEC L'ENTREPRISE LA SOLUTION - AUTORISATION DE SIGNER L'ACCORD CADRE.

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

Tisséo Collectivités a procédé à une mise en concurrence en mai 2021 pour sélectionner des prestataires pour la stratégie, conception et mise en œuvre des campagnes de communication. Les prestations sont réparties en 3 lots.

Le 28 juin 2021, la Commission d'Appel d'Offres a attribué les marchés :

- pour le lot n° 1 à l'entreprise AGENCE NOVO sans montant minimum ni maximum, le montant porté au détail estimatif s'élevant à 68 910,00 € HT.
- pour le lot n° 2 à l'entreprise INCONITO sans montant minimum ni maximum, le montant porté au détail estimatif s'élevant à 60 750,00 € HT.
- pour le lot n° 3 à l'entreprise LA SOLUTION sans montant minimum ni maximum, le montant porté au détail estimatif s'élevant à 56 130,00 € HT.

10.4- CONVENTION N° 2021-1039 ENTRE TISSEO-COLLECTIVITES ET LE GART POUR L'ORGANISATION DES RENCONTRES NATIONALE DES TRANSPORTS PUBLICS 2021 A TOULOUSE.

10.5 – PARTENARIAT ET CONVENTION N°2021-1040 ENTRE TISSEO COLLECTIVITES ET L'ASSOCIATION GRANDS INTERPRETES.

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

Ces deux délibérations portent sur la mise en place de deux partenariats avec :

- Le GART dans le cadre de l'organisation des Rencontres Nationales des Transports Publics 2021 à Toulouse qui se tiendront du 28 au 30 Septembre. Tisséo sera très présent à ces rencontres. Il est très important de dire. Nous sommes impliqués dans l'organisation de ce dispositif. C'est le premier grand congrès qui se tiendra au MEET depuis la pandémie.
- Le renouvellement de la convention traditionnelle, près d'une vingtaine d'années, avec L'association Les Grands Interprètes.

M. LE PRESIDENT : y a-t-il des demandes de prise de parole sur ces cinq délibérations ?

M. LE PRESIDENT soumet les délibérations au vote.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

➤ **POINT 10.1 :**

- D'autoriser Monsieur le Président de Tisséo Collectivités à signer le marché M2021-0075 Lot n°1 – Stratégie, conception et mise en œuvre des campagnes de communication pour les « modes lourds (métro, tramway et téléphérique) avec l'entreprise AGENCE NOVO sans montant minimum, ni montant maximum.
- D'autoriser Monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution et au règlement dudit marché (hors transactions et avenants avec augmentation du montant du marché) y compris la résiliation.
- De dire que les dépenses et recettes seront inscrites au budget 2021 et suivants.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

➤ **POINT 10.2 :**

- D'autoriser Monsieur le Président de Tisséo Collectivités à signer l'accord cadre M2021-0076 Lot n°2 – Stratégie, conception et mise en œuvre des campagnes de communication pour les « modes décarbonés et actifs » avec l'entreprise INCONITO sans montant minimum, ni montant maximum.
- D'autoriser Monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution et au règlement dudit accord cadre (hors transactions et avenants avec augmentation du montant de l'accord cadre) y compris la résiliation.
- De dire que les dépenses et recettes seront inscrites au budget 2021 et suivants.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

➤ **POINT 10.3 :**

- D'autoriser Monsieur le Président de Tisséo Collectivités à signer l'accord cadre M2021-0077 Lot n°3 – Stratégie, conception et mise en œuvre des campagnes de communication pour la valorisation des compétences et services avec l'entreprise LA SOLUTION sans montant minimum, ni montant maximum.
- D'autoriser Monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution et au règlement dudit accord cadre (hors transactions et avenants avec augmentation du montant de l'accord cadre) y compris la résiliation.
- De dire que les dépenses et recettes seront inscrites au budget 2021 et suivants.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

➤ **POINT 10.4 :**

- D'autoriser le versement d'une participation financière de 50.000 € H.T. au GART, prévoit également une non-recette de 18.854,55 € H.T. par la mise à disposition gracieuse de 1.700 titres de transport « 3 jours ».
- De dire que la dépense sera inscrite au chapitre 65 du budget 2021 du SMTC-Tisséo.
- D'autoriser le Président à signer la convention n° 2021-1039 avec le GART.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

➤ **POINT 10.5 :**

- D'autoriser le versement d'une participation financière de 6.000 € H.T. à l'association Les Grands Interprètes.
- De dire que la dépense sera inscrite au chapitre 65 du budget 2021 du SMTC-Tisséo.

- D'autoriser le Président à signer la convention n° 2021-1040 avec l'association Les Grands Interprètes.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

M. LE PRESIDENT : Y a-t-il des questions diverses ?

LE PRESIDENT précise que ce conseil s'est déroulé très rapidement. Il exprime ses remerciements à l'ensemble des membres du comité syndical pour leur présence à cette séance et leur souhaite un bel été.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 10 H 30.